



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

***Séance du
Lundi 31 mai 2021 – 17h00***

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

17H00

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Crise sanitaire – Soutien à l'économie locale – Exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses des restaurants, cafés et brasseries et pour les commerçants non sédentaires abonnés du marché hebdomadaire n'ayant pu exercer leurs activités durant le dernier confinement
2. Comité de la Foire Exposition de Figeac – Convention cadre régissant les relations entre la commune et l'association

ESPACES PUBLICS & CADRE DE VIE

3. Compétences Mobilités – Champs des compétences conservées par la commune en dérogation au transfert de droit à la Région Occitanie
4. Aménagement de la place Carnot – Approbation du programme
5. Dénomination du futur parvis du Centre Hospitalier « Place Martin Malvy »

CULTURE & PATRIMOINE

6. Participation au programme « 20 projets pour 2020 » - Restauration performante du bâti ancien
7. Scène conventionnée d'intérêt national – Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 ScénOgraph
8. Festival de Théâtre de Figeac – Édition 2021 – Convention d'objectifs avec l'association « ScénOgraph »
9. Convention cadre de partenariat culturel entre la Ville de Figeac et la communauté de communes Grand-Figeac
10. Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Conclusion d'une convention pour l'animation d'une dynamique « Métiers d'art »

ENVIRONNEMENT

11. SYDED du Lot – Programme d'interventions 2021 : Assistance technique à l'assainissement collectif et le traitement des boues – Accompagnement technique des opérations d'assainissement – Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

12. Convention de mise à disposition du service Patrimoine au Grand-Figeac – Renouvellement

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

13. Commission de délégation de service public – Désignation des membres

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14. SPL Agence Régionale Énergie Climat Occitanie – Modification des statuts

15. Services Techniques municipaux – Bilan d’activités 2020

FINANCES

16. Aménagement du parvis de l’hôpital – Avenant au marché – Décision modificative

RESSOURCES HUMAINES

17. Création d’un poste de chargé de mission culturel – « Eureka ! Champollion 2022 »

QUESTIONS DIVERSES

18. Renaturation du site du Surgié – Point d’étape sur les études en cours

19. Patrimoine arboré communal – Diagnostic

20. Programmation des animations estivales « Le Festin »

L’an deux mille vingt et un, le 31 mai à 17 heures, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s’est réuni sous la présidence de Monsieur **André MELLINGER**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 26 mai 2021.

Présents : Mmes et Ms MELLINGER, LANDES, COLOMB, BALDY, SERCOMANENS, SOTO, LUCIANI, BRU, LAPORTERIE, LARROQUE, LUIS, LAVAYSSIÈRE, STALLA, ALLATRE-LACAILLE, LACIPIÈRE, GENDRE, LEMAIRE, CROS, GAZAL, FAURE, SEHLAOUI, BOLLER, DELESTRE, LANDREIN, LAFRAGETTE, GONTIER, JANOT, RENAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. BROUQUI à M. LANDREIN.

Secrétaire de séance : Mme LACIPIÈRE

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 est adopté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CRISE SANITAIRE - SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE – EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES DES RESTAURANTS, CAFÉS ET BRASSERIES ET POUR LES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES ABONNÉS DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Les gérants de restaurants, cafés et brasseries ont été de nouveau autorisés à reprendre partiellement leurs activités depuis le mercredi 19 mai en extérieur. Les terrasses ont pu ainsi réouvrir à cette date en jauge limitée. Ces limitations devraient être levées à compter du 30 juin prochain sauf nouvelle dégradation de la situation sanitaire.

J'ai, en tant que maire et en concertation avec les gérants concernés et les représentants de l'association des commerçants « Figeac Cœur de Vie », pris un certain nombre de mesures destinées à soutenir la reprise d'activités de ces commerces très éprouvés depuis le début de la crise sanitaire, en accordant des autorisations d'extension des terrasses exploitées et leur corolaire, à savoir des mesures anticipées de piétonisation de notre centre-ville.

Comme nous l'avons décidé en 2020, je vous propose d'accompagner ces mesures par une exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public dues par les commerçants concernés.

Je vous propose d'une part, de ne pas prendre en compte les surfaces supplémentaires autorisées à l'exploitation et, d'autre part, d'appliquer une exonération des redevances dues pour les surfaces exploitées en temps normal pour une période de 4 mois et demi couvrant la période du 1^{er} janvier au 15 mai. Le coût de cette dernière mesure se chiffre à la somme de 6 175 €.

S'agissant de nos commerçants non sédentaires, je vous propose pour ceux d'entre eux abonnés de notre marché hebdomadaire dont les activités ont été interdites à compter du samedi 9 avril jusqu'au samedi 15 mai (10 commerçants concernés), de réduire le montant de leur abonnement annuel à dues proportions.

Monsieur le Maire : « un certain nombre de commerçants paient à l'année. Ils ne sont pas très nombreux sur le marché. Idem concernant les terrasses. L'idée est d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public les gérants des cafés, restaurants, brasseries pour la période du 1er janvier au 15 mai. Ceci est calculé au prorata des surfaces occupées et du reste de l'année. En fait, pour ne pas être obligé de faire au cas par cas, la règle serait de dire que ces surfaces supplémentaires sont gratuites pour les commerçants. Concernant le marché hebdomadaire, un petit nombre de commerçants paient à l'année. Il vous est proposé une réduction pour ces derniers.

Mme GONTIER : « Lors de la première période de confinement de 2020, avait été voté une exonération, mais de mémoire, pas pour la seconde période en attendant de pouvoir régulariser ».

Monsieur le Maire : « il y a bien eu une exonération en novembre-décembre ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation commerciale du domaine public due pour 2021, les gérants des restaurants, cafés et brasseries, ce pour la période du 1^{er} janvier au 15 mai 2021. La redevance due restera calculée sur les surfaces habituellement occupées, sans prise en compte des surfaces supplémentaires d'occupation accordées exceptionnellement jusqu'au 30 juin prochain.

DÉCIDE, s'agissant des commerçants non sédentaires abonnés du marché hebdomadaire dont les activités ont été interdites du samedi 9 avril au samedi 15 mai 2021, de réduire le montant de leur abonnement à due proportion.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

COMITÉ DE LA FOIRE EXPOSITION DE FIGEAC – CONVENTION CADRE RÉGISSANT LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

La prochaine édition de la Foire Exposition de Figeac se tiendra, sous réserve d'une issue favorable à la crise sanitaire que nous subissons, en septembre 2021.

Le Comité d'organisation sollicite de notre commune une aide financière d'un montant de 30 000 €. Pour mémoire, le montant de la subvention communale attribuée en 2018 s'était monté à 48 000 €.

Je vous propose de m'autoriser à signer la convention cadre régissant les relations entre notre commune et l'association « Comité de la Foire Exposition de Figeac » soumise à votre approbation.

Outre le versement de la subvention communale, cette convention fixe le cadre des aides indirectes fournies par notre collectivité en soutien à l'organisation de l'évènement.

Monsieur le Maire : « Si tout se passe bien, la foire exposition pourra se dérouler en septembre prochain. Par ailleurs, l'assemblée départementale a approuvé ce matin même la subvention demandée par le comité de la foire exposition, qui sera identique à celle allouée précédemment. D'autre part, je précise qu'en 2018 la subvention était de 40 000 €. Pour être totalement transparent, il faut rajouter effectivement les apports en nature : le personnel qui aide au montage et à l'entretien de la foire. Est ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? »

M. JANOT : « avez-vous estimé le montant des personnes mises à disposition ? ».

Monsieur le Maire : « On peut le valoriser en temps mais on vous le communiquera a posteriori mais on peut déjà dire que cela prend du temps : environ 10 jours de montage et 3 à 4 jours de démontage afin de faire au plus vite pour retrouver une circulation normale. Cela représente donc une quinzaine de jours au total avec environ une dizaine d'agents des services techniques ».

M. JANOT : « c'est dans la convention mais cela donne une idée car il est toujours intéressant de savoir combien cela coûte à la ville ».

Monsieur le Maire : « si vous voulez avoir vraiment une opinion à la louche, et cela va dépendre du grade, etc...de chacun, vous multipliez par environ 25 euros de l'heure et aurez une estimation qui ne sera pas tout à fait réelle, mais qui va s'approcher de la vérité. Mais c'est tout à fait transparent. Il faut savoir que lorsque les agents sont sur la foire exposition ils ne seront pas ailleurs. Il est vrai que par rapport à ce qui se faisait il y a de nombreuses années où le comité possédait ses propres stands et effectuait beaucoup de montages, le fait de faire appel à un prestataire extérieur, cela facilite les choses. C'est moins chronophage pour les services municipaux. Mais après, il y a des prestations comme celle du marché. Il y aura forcément du nettoyage. Il y aura quand même la mise en place des déviations, des barrières. On ne l'a pas fait, par exemple pour la fête de Figeac cette année, puisqu'il n'y a pas eu la fête de Figeac. C'est du même acabit. Quand on installe la fête il faut fermer, dévier mettre des panneaux. Y a-t'il d'autres questions sur la foire exposition et la convention ? »

M. LANDREIN : « j'aurais bien aimé que dans cette convention, il y ait un volet analyse et bilan. La Foire expo va se dérouler dans des conditions tout à fait particulières malgré tout, puisqu'on sera quand même encore dans une période un peu compliquée. Ce sera intéressant, car cela fait aussi partie des choses sur lesquelles à un moment, il fera peut-être se poser des questions : une foire exposition, même si elle est relookée cette année, type Ikéa, je m'en réjouis d'ailleurs, cela mérite quand même de se poser la question à la sortie de cette foire exposition pour déterminer soit si ça recommence, soit à une fréquence différente. Je pense que ce sera l'occasion d'une analyse poussée. On sait que dans beaucoup d'endroits où il y avait des foires expo, elles ont soit disparues, soit été remodelées. Je pense que ça aurait été intéressant de ne pas dire que ça n'existera pas, mais en tous cas, cela mériterait une analyse à chaud suite à cette foire expo ».

Monsieur le Maire : « la réflexion a été faite et M. LANDES va vous en donner les précisions. On ne l'a pas annexée mais dans le cadre du comité la foire exposition, le bilan a été fait puisqu'à un moment, il faut rendre les comptes. Et donc l'assemblée générale de la foire exposition a fait ce bilan. C'est bien en tenant compte du bilan que la proposition a été faite. Il y a quelques années, Michel LAVAYSSIÈRE était alors co-président. On le sait, on était sur quasiment 15 jours et c'est en fonction de ces bilans que la durée a été réduite. En fonction également des retours des exposants, des chiffres d'affaires, des ventes, des frais pour les commerçants (c'est à dire du personnel à mobiliser), et c'est bien en fonction de ce bilan que les adaptations ont eu lieu. Je vous rappelle que c'est une foire exposition départementale soutenue très largement par la ville de Figeac. Le fait d'être triennale et d'être reconduit, c'est pour garder notre place. Cahors a quasiment abandonné pour pouvoir faire d'autres formules puisque là-bas, il peut y avoir des salons. Vu qu'ils ont une installation permanente que nous n'avons pas, nous n'avons pas de hall d'exposition pour pouvoir faire la même chose en dur. Concernant Gourdon, il y a des hauts et des bas. Parfois, il n'y a pas grand monde d'autres fois cela va un peu mieux quand il y a un comité qui se débrouille un petit peu mieux. Chaque fois, on le dit lors de l'ouverture, mais je crois que oui. Il y a eu que deux ou trois annulations depuis 70 ans, c'est à dire depuis la Première Guerre mondiale ».

M. LANDES : « Cela fait deux foires pour lesquelles on a pu avoir un bilan financier assez positif. Cette foire est gérée par des bénévoles et c'est pour cette raison qu'elle revêt un caractère particulier par rapport aux autres foires de la région. Monsieur le Maire a parlé de Cahors devenue une foire privée puisque gérée par une société. À Gourdon c'est un peu compliqué parce qu'ils n'arrivent pas vraiment à développer la foire. Actuellement, nous avons la chance d'avoir une équipe qui à la fois,

s'occupe de la foire et des marchés de nuit. Une équipe de volontaires. J'espère que cela durera parce que c'est ce qui fait sa force. Et l'on peut dire que la dernière fois, à l'heure du bilan juste après la foire, nous avons montré au niveau financier un bilan positif puisque nous avons 30 000 €, ce qui n'était pas trop habituel. Ensuite, nous étions déjà passés à une durée de 5 jours à l'époque à la demande des exposants et des visiteurs. Cette fois ci, on reprend le concept « Ikéa ». Nous nous sommes donné comme limite la fin du mois de juin par rapport à la pandémie mais nous avons un retour assez important de la part des exposants. Près de 70% d'entre-eux sont prêts à revenir. Vu les subventions obtenues, je pense que les retombées sur une ville comme Figeac ne sont pas mauvaises. Par rapport à l'historique de la foire exposition, il y a une foire qui n'a pas eu lieu pendant la guerre. Comme bon nombre d'entre-nous autour de cette table, on peut dire que la foire expo fait partie du patrimoine et qu'elle est à la fois une foire pour les Figeacois, mais aussi pour tout le secteur puisque à l'époque, on ne parlait pas seulement de Figeac, mais aussi du Cantal et de l'Aveyron. C'est vrai que l'on peut se dire que l'achat a évolué avec internet et que cela est dépassé mais la foire a évolué dans ce sens-là et je pense que l'on sent une envie chez les exposants et les visiteurs de se rencontrer. Environ 50% des exposants nous disent que lorsque la foire est terminée, ils ont du travail pour plusieurs mois et les carnets de commandes sont remplis. C'est tout de même quelque chose d'important. C'est quelque chose à laquelle on est assez attaché. Donc, c'est vrai que le bilan est positif par rapport aux entreprises. Il faut essayer de conserver cela. Ce que je peux dire est que le bilan sera fait comme d'habitude après la foire. Les réponses aux exposants et la gestion des marchés de nuit, cela fait un certain travail. La récompense des bénévoles, c'est que les choses se passent très bien ».

Mme GONTIER : « lors de la dernière foire exposition, on avait pointé les difficultés en termes de stationnement, en particulier autour de l'espace François Mitterrand, en disant que pour la prochaine session, il y aurait une étude et une analyse particulière qui serait faite. Où en est-on ? »

Monsieur le Maire : « vous voyez en ce moment les difficultés pour circuler quand on ferme les quais. Il n'y a pas 50 solutions. La difficulté, c'est bien sûr le stationnement, mais c'était surtout éviter que les services de gendarmerie ne se déchaînent sur les exposants et les visiteurs. Donc, lors d'une des manifestations suivantes, qui portait sur le patrimoine, nous avons organisé un parking à Panafé avec une navette bus. Vous vous en souvenez ? Nous avons organisé le parking avec la location d'un bus qui, durant toute la journée, faisait la navette. Je le dis pour montrer la difficulté du système : seules deux personnes ont emprunté cette navette. Donc une des solutions, et on va la faire étudier puisqu'il s'agit de voies départementales et qu'il faut qu'on ait l'accord des services routiers départementaux, serait de créer un sens unique. Une sorte de circulaire qui pourrait d'ailleurs faciliter la circulation des poids lourds, mais qui va engendrer un trafic supplémentaire sur les quais. Parce qu'à un moment, et je me réfère à une étude que M. LANDREIN m'a fait passer où l'on explique que l'on veut moins de camions sur les quais, cela peut être ponctuel et pour quelques jours. Cela pourrait permettre de dégager une demie-chaussée qui pourrait servir au stationnement. Deux solutions : on met un parking extérieure à condition que les gens veuillent bien s'y rendre (et je constate que c'est compliqué) soit on stationne sur la chaussée, ce que les gens font spontanément, mais cela suppose que nous l'organisons car on peut très bien comprendre que si un véhicule de secours doit passer cela posera problème à cause des véhicules gênant le passage. »

M. LANDES : « je peux juste ajouter que vu l'évolution de la foire exposition, un genre de marché de nuit aura lieu. La cour de l'ancien collège sera libérée pour devenir un parking réservé aux exposants. De ce fait, une partie du problème lié au stationnement sera réglé. Notre fameux parking des Carmes sera également une solution supplémentaire de stationnement et il sera, je l'espère, utilisé par les visiteurs, si vous voyez ce que je veux dire... »

Monsieur le Maire : « Sans oublier le réseau de transports urbains. Dans toutes les autres villes où il y a une manifestation d'envergure, on sait parfaitement qu'il y a de grandes distances à parcourir à pied, comme par exemple, à Toulouse du temps où les salons avaient lieu sur l'île du Ramier. On va s'adapter ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention cadre régissant les relations entre la commune et l'association « Comité de la Foire Exposition de Figeac » pour l'organisation de l'édition 2021 de la Foire Exposition,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

Monsieur Bernard LANDES ne participe pas au vote.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

COMPÉTENCE MOBILITÉS – CHAMPS DES COMPÉTENCES CONSERVÉES PAR LA COMMUNE EN DÉROGATION AU TRANSFERT DE DROIT À LA RÉGION OCCITANIE

Monsieur Guillaume BALDY indique que la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite « LOM », réforme en profondeur le cadre général des politiques des déplacements en consacrant un droit à la mobilité, remplaçant ainsi de droit au transport encadré par la loi d'organisation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 (LOTI).

Ce droit à la mobilité s'appuie désormais sur des « services de mobilité », notion qui comprend, outre les services de transport, l'ensemble des moyens destinés à favoriser la mobilité des personnes.

Les catégories de services concernés, relevant désormais de la compétence des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), sont énumérées à l'article L1231-1-1 du code des transports lequel dispose :

« Sur son ressort territorial, chacune des autorités organisatrices de la mobilité mentionnées au I de l'article L. 1231-1, ainsi que la région lorsqu'elle intervient dans ce ressort en application du II du même article L. 1231-1, est compétente pour :

- 1° Organiser des services réguliers de transport public de personnes ;*
- 2° Organiser des services à la demande de transport public de personnes ;*
- 3° Organiser des services de transport scolaire définis aux articles L. 3111-7 à L. 3111-10, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article L. 3111-8 ;*
- 4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités ;*
- 5° Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;*
- 6° Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite. »*

En outre, la loi LOM révisé considérablement la liste des AOM. Le nouvel article L1231-1 du code des transports en dresse une liste précise et exhaustive :

- Les communautés d'agglomération ;
- Les communautés urbaines ;
- Les métropoles ;
- La métropole de Lyon ;
- Les communes, au plus tard, jusqu'au 1^{er} juillet 2021 ;
- Les communautés de communes, après transfert de la compétence Mobilités par leurs communes membres ;
- Les syndicats mixtes, après transfert de la compétence Mobilités par leurs membres ;
- Les pôles d'équilibre territorial et rural, après transfert de la compétence Mobilités par leurs membres ;
- Enfin, les Régions, qui ont le rôle de chef de fil de la compétence Mobilités en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité Régionale (AOMR), peuvent devenir AOM sur les territoires des communautés de communes qui décideront de ne pas devenir AOM.

La loi LOM retire donc aux communes la qualité d'AOM à compter du 1^{er} juillet 2021 à l'exception toutefois des communes qui n'auraient pas transféré leur compétence mobilité à la communauté de communes dont elles sont membres et qui avaient mis en place des services de transport public (alinéa 1^{er} du II de l'article L1231-1 du code des transports) : ces communes pourront continuer, après en avoir informé expressément la région, à organiser librement ces services de transports et à percevoir le versement mobilité (versement transport avant la promulgation de la loi LOM).

Dans ce cas de figure, les communes concernées demeurent Autorités Organisatrices (AO) pour des catégories de services limitées, celles correspondant aux services qu'elles organisent déjà avant le 1^{er} juillet 2021. Au-delà de cette date, elles perdent donc la faculté d'étendre leurs interventions à d'autres catégories de services de mobilités tout en conservant la possibilité de modifier les seuls services qu'elles ont mis en place.

Le conseil de la communauté de communes Grand-Figeac, lors de sa réunion du 29 mars 2021, a décliné le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité.

Notre commune a donc vocation à poursuivre librement au-delà du 1^{er} juillet, l'organisation des

services déjà mis en place dans son ressort territorial, ceux-ci relevant des catégories suivantes :

- Services réguliers de transport public de personnes ;
- Services à la demande de transport public de personnes ;
- Services de transports scolaires ;
- Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contributives au développement de ces usagers ;
- Services relatifs aux mobilités actives ou contribution au développement de ces usagers.
- Services de mobilité solidaire, contribution au développement de ces services et versement d'aides individuelles à la mobilité ;

à la condition d'en informer expressément la Région.

Je vous propose d'en délibérer.

Monsieur le Maire : « cela a été l'objet d'un long débat au niveau du Grand Figeac. 95% pour ne pas dire plus, ont choisi cette solution, sauf les communautés d'agglomération où cette compétence s'exerce de droit. Les premières discussions que l'on a avec la région montrent qu'effectivement, elle est tout à fait prête à accepter nos demandes, avec certaines limites car cela ne veut pas dire qu'on va dire oui à tout, mais d'accord pour l'amélioration de service et voire à créer de nouvelles lignes. Est ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? »

Mme GONTIER : « dans la liste des compétences que l'on demande à garder il y a écrit « Service de transport scolaire ». On n'est donc pas dans le transport régulier et ce que l'on fait dans ce cadre-là. N'est-ce pas dangereux d'écrire noir sur blanc « transport scolaire » car cela pourrait être beaucoup plus large. Ça, c'est ma première question et la deuxième qui est vraiment juste pour avoir une info si vous l'avez. Est-ce que du coup, la « contribution mobilité », il est prévu au niveau de la région, de la mettre en place et de la généraliser ? Est-ce que c'est une info que vous avez ou pas ? »

M. BALDY : « concernant la première question, une partie du transport scolaire est déjà inclus dans les lignes régulières, ce qui avait donné lieu lors de la création du service à une convention entre le Département et la Ville, convention qui a été reprise entre la région et la Ville lorsque la région a hérité en 2017 du transport scolaire. Donc, en fait, depuis le début, on l'exerce déjà pour ce qui est de la partie ville. La deuxième partie de la question, je ne comprends pas bien. Pouvez-vous m'éclairer ? »

Mme GONTIER : « eh bien dès lors que la région reprend cette compétence, elle est donc normalement habilitée à pouvoir prélever la cotisation. Vu comment s'appelle le versement mobilités, j'ai demandé si on savait si elle avait l'intention de le mettre en place et de la généraliser.

M. BALDY : « alors non. C'est tout le débat en fait car la région n'est pas habilitée à prélever le versement mobilité et c'est tout le débat de la loi LOM : est-ce que les communautés de communes deviennent compétentes et prélèvent le versement mobilités ou on reste en gros dans le statu quo de l'état actuel, ou alors la région exerce la compétence mobilité avec, d'une part, les moyens qu'elle avait elle-même mis en œuvre sur les lignes TER, etc ou d'autre part, les moyens qu'elle a récupérés lors du transfert de compétences entre les départements et la région, puisque les départements donnent tous les ans à la région le budget qui était alloué au transport scolaire.

Monsieur le Maire : « Pour préciser ce que vient de dire Guillaume, l'intérêt de garder le transport scolaire, c'est que cela fait l'objet d'un versement. Lorsque l'on a signé la première convention avec le Département, il nous a indemnisés pour faire ce transport. Je ne dis pas que cela ne coûte rien puisque tout a un coût. Mais le fait qu'on le fasse sur des lignes qui existent déjà, le coût n'est pas réel par rapport aux sommes. Bien évidemment, il est facturé au prorata. Mais si l'on ne faisait pas, si l'on n'écrivait pas, puisque c'est votre question : « est-ce que c'est dangereux d'écrire noir sur blanc ou pas », on n'aurait la possibilité de récupérer ce versement puisque tout a été fait en cascade. Le département ayant tout transféré à la région, la région s'est substituée à la fois pour faire les transports que faisait le département, mais aussi pour indemniser les communes qui assurent une part du transport scolaire. Voilà pourquoi c'est écrit. Bien évidemment, chaque année, on regarde notamment avec les services de la région parce qu'il faut quand même une cohérence, quelle est l'utilité car là où il n'y a plus d'enfants on arrête le transport scolaire. »

M. BALDY : « c'est complètement transparent puisque vous le votez chaque année pour ce qui le votent, dans le cadre du budget annexe et il y a 30 000 € qui sont affectés au transport scolaire par convention avec le département, puis la région. Mais juste pour répondre plus précisément à votre question, il n'y a qu'une seule collectivité qui peut prélever le fonds Mobilités. C'est à dire que si votre crainte, c'est que la région prélève un versement mobilités en plus de celui qu'on prélèvera, ça ne peut pas arriver. Il n'y a qu'une seule collectivité, notamment celle qui est compétente sur le ressort territorial qui prélève. Il ne peut y avoir doublon de prélèvement si c'est votre question. »

Mme GONTIER : « non, ce n'est pas ma question. Ma question est de savoir si ces versements mobilités peuvent être demandés à d'autres collectivités du territoire hors Figeac de la part de la région. »

Monsieur le Maire : « cela aurait été le cas si cela avait été la communauté de communes qui avait

pris la compétence et à condition qu'elle ait le périmètre. Voilà, c'était le but de l'étude sur laquelle on a discuté au Grand-Figeac »

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

VU le Code des transports et notamment son article L1231-1,

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Grand-Figeac du 30 mars 2021 par laquelle l'EPCI décide de renoncer à la prise de compétence Mobilités,

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la loi susmentionnée, la région exerce des lors de droit, au 1^{er} juillet 2021, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, l'ensemble des attributions relevant de cette compétence sur le territoire de la communauté de communes sauf en ce qui concerne les services déjà organisés, à cette même date, par une ou plusieurs communes membres qui peuvent continuer, après en avoir informé la région, à les organiser librement,

VU la définition donnée par l'article L1231-1-1 du Code des Transports des différentes catégories de services relevant de la compétence « Mobilités »,

VU les services relevant de cette compétence déjà organisés par la commune,

ACTE, par la présente délibération, la mise en œuvre de la faculté offerte par l'alinéa 1^{er} du II de l'article L1231-1 du Code des Transports,

DIT qu'en conséquence la commune conserve, à compter du 1^{er} juillet 2021, la faculté d'organiser dans son ressort territorial :

- des services réguliers de transport public de personnes ;
- des services à la demande de transport public de personnes ;
- des services de transport scolaire définis aux articles L. 3111-7 à L. 3111-10, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article L. 3111-8 ;
- des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;
- des services de mobilité solidaire, de contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Présidente de la Région Occitanie selon des modalités permettant de donner date certaine à sa réception ce, avant le 1^{er} juillet prochain.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE CARNOT – APPROBATION DU PROGRAMME

L'aménagement de la place Carnot, l'une des places emblématiques de notre centre-ville historique, figure depuis l'origine du programme en 1998, parmi la trentaine d'opérations de rénovation de « Cœur de Ville et Villages » retenue par la communauté de communes Grand-Figeac.

Notre Conseil Municipal avait approuvé l'intégration de ce projet dans la programmation des investissements prioritaires retenus dans le cadre :

- ✓ du contrat régional « Grand Site Touristique de Figeac » (délibération du 15 octobre 2018)
- ✓ du contrat régional « Bourg Centre Occitanie » (délibération du 27 mai 2019)
- ✓ de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » (délibération du 7 décembre 2020)

Afin que puisse être engagée la phase opérationnelle de ce projet sous maîtrise d'ouvrage communautaire, notre Conseil Municipal avait, en 2018, voté les crédits nécessaires au financement des études de programme. Celles-ci ont été confiées au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) avec pour objectif de définir, à partir d'un état des lieux, les principes d'aménagement de cette place déclinés en 4 thématiques :

- ✓ mettre en valeur la halle, la configuration de la place et les fronts bâtis
- ✓ assurer la cohérence avec l'existant
- ✓ prendre en compte toutes les formes de mobilités
- ✓ permettre l'appropriation de l'espace public

Ce programme, élaboré en étroite collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Lot et l'Architecte des Bâtiments de France, est aujourd'hui soumis à votre approbation.

En effet, par délibération en date du 4 mai 2021, le conseil communautaire de la communauté de communes Grand-Figeac a approuvé l'organisation d'un concours pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération.

Celui-ci sera désigné parmi 3 candidats retenus à l'issue d'une première phase de sélection par un jury sur la base de la présentation d'une esquisse d'un projet d'aménagement.

Ce mode de désignation permettra d'associer, en amont, les figeacois au choix du projet et de son concepteur qui seront retenus à l'issue de la procédure.

Je sou mets à votre approbation le programme élaboré par le SDAIL, préalable nécessaire au lancement de la procédure de désignation du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire : « Nous sommes au début d'une programmation qui va connaître plusieurs phases, puisque y aura effectivement la partie où l'on va rédiger le cahier des charges, mais c'est le Grand-Figeac qui va le faire. Il y aura un débat dans le cadre du Grand Figeac, en plus de celui qu'il y aura ici. Ensuite, il y aura un appel à candidatures puis il faudra se prononcer sur le projet. Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans le cadre des opérations « Coeur de ville, coeur du village », il n'y a pas de dérogation par rapport à ce qui se fait, ce sont les mêmes règles. Quelle que soit la taille, aussi bien pour la place Carnot, pour Lacapelle Marival ou pour Aynac, il s'agit du même cadre. Nous avons confié au Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot une étude avec quatre thématiques : mettre en valeur la halle (configuration de la place et front bâti). En clair : comment on aménage les pieds d'immeubles et comment on aménage la halle. Assurer la cohérence et l'existant et prendre en compte toutes les formes de mobilité (le bus doit pouvoir continuer à faire le tour de la halle) et permettre une appropriation de l'espace public (piétonisation). Ce programme a été élaboré avec le CAUE, le SDAIL et l'Architecte des Bâtiments de France. Je vous rappelle qu'il y a un concours qui sera organisé pour désigner le maître d'œuvre. Le programme, ça veut dire quoi ? Ça veut dire essentiellement que l'on fait un guide pour les candidats, ça ne veut pas dire que l'on ne va pas laisser de latitude aux candidats pour avoir de l'imagination. Mais c'est surtout pour définir le périmètre parce que cela n'a pas été aussi évident que cela au niveau de la réflexion qui est par définition plus large que le périmètre des travaux. C'est aussi définir la part qui sera celle du Grand Figeac, et puis celle qui va être la part résiduelle de la ville et également avoir quelques idées parce que l'on est quand même encadré par l'Architecte des Bâtiments de France qui a tout de même le dernier mot. Il faut notamment qu'il tienne compte de ce qui a déjà été fait Place Champollion puisqu'il y a une connexion avec la place Carnot. Dans ce programme, les contraintes sont quand même guidées par l'existant. Lorsque l'on dit « traiter les passages et les jonctions », on comprend bien que le projet de la place ne s'arrête aux limites du site même si le périmètre financier du Grand Figeac, je le répète, va s'arrêter aux limites. À nous de faire le raccord et éventuellement d'aller jusqu'à la rue Séguier. Concernant les éléments de l'architecture par rapport au seuil des commerces, il va falloir en tenir compte. Bien évidemment, il va falloir que les livraisons puissent se faire. On aura un débat sur le problème du stationnement minute. Faut-il ? Ne faut-il pas ? Je pense qu'il sera ouvert et que, peut-être, on demandera aux candidats d'assurer quelque chose qui comporte des options qui soient peut être réversibles. On a toujours la problématique de la sécurité des usagers en vous rappelant que l'on a dû intervenir de nouveau sur la place Champollion parce qu'effectivement, malgré les indications, on s'est aperçu qu'il y avait quand même beaucoup de gens qui, parce que le bâti autour est très beau, lèvent la tête au moment où il y avait une marche et que c'est pour cela que l'on a dû modifier avec les clous pour éviter les chutes. Il va falloir aussi regarder comment on le gère avec les habitudes des usages. On parlait des cafés. On ne peut pas ne pas en tenir compte puisqu'on sait qu'il y aura de toute façon des terrasses de café qui se sont déployées sur la place Champollion, qui vont se

déployer sur la place Carnot. Il faut quand même qu'on les intègre dans ce cahier des charges. Ensuite la discussion commencera puisqu'effectivement, chaque équipe aura peut-être une vision un peu différente et cela sera à nous de voir celle qui nous convient le mieux. Est ce qu'il y a des questions ? »

M. BROUQUI : « question que j'ai déjà posé à un conseil communautaire : il y a un jury qui va être mis en place pour travailler sur cette délibération au sein du Grand-Figeac. Je voulais savoir qui a postulé, et comment vous avez organisé justement ce jury. Il n'y a qu'une personne qui représente le Conseil Municipal mais sachez que s'il y a besoin, moi, je veux candidater. Ensuite, en ce qui concerne le cahier des charges, y avez-vous intégré la réfection de la halle elle-même ? La peinture, le revêtement du lambris au plafond, etc.... Troisième question par rapport à l'orientation des travaux : lorsque ces trois candidats vont se présenter, il va bien falloir qu'il y ait du circulant ou pas, du stationnement ou pas, du piéton ou pas. Allez-vous orienter ou attendre le choix du candidat qui va présenter le projet pour lui mettre entre les mains les problématiques du stationnement, du roulant et du piéton ? »

Monsieur le Maire : « Il y a plusieurs questions. La première est assez simple à répondre. S'il y a effectivement une place supplémentaire en plus de celle du maire de la commune pour représenter le conseil municipal, il s'agira d'une personne qui suit déjà les travaux sur l'ensemble de la ville, donc il n'y a pas cinquante solutions au vu des délégations des adjoints au maire. Donc, effectivement, il faut qu'il y ait une logique par rapport au suivi des chantiers. Je ne me cache pas derrière mon petit doigt et je vous informe que la personne pressentie est celle du 1^{er} adjoint puisque c'est lui qui, depuis de nombreuses années, suit les gros chantiers et travaux sur la ville. Le jury est comme un appel d'offres. Pour y siéger, vous savez très bien qu'il y a des règles et donc là, notamment dans la composition par rapport aux professionnels, on ne peut pas mettre qui on veut. Qui plus est, en secteur sauvegardé, la présence de l'ABF est obligatoire puisque, comme je vous l'ai dit, son avis est déterminant, car sinon, les solutions proposées ne peuvent pas se faire. Cela veut dire que les architectes sont obligés de travailler plus ou moins en amont avec l'ABF quand ils seront sortis du bois et qu'ils auront fait acte de candidature s'ils ne veulent pas être retoqués dès la première réunion. Je précise que cette composition proposée pour le jury est exactement la même que quand il y a des suivis de travaux pour les autres cœurs de village. Lorsqu'il y a eu les cœurs de villages de Lacapelle, du Bourg ou d'Aynac, exactement la même composition du jury a été prise : le maire et l'adjoint qui suit les travaux puis, bien évidemment au niveau du Grand Figeac, les personnes en charge de la voirie, de l'aménagement, de l'habitat. Il y a plusieurs étapes. Je suis très conscient que de par la position du commerce de M. BROUQUI qui se trouve sur la place Carnot, il soit non seulement intéressé au sens noble du terme, mais également un témoin privilégié sur l'usage. Il y a plusieurs témoins à y avoir des intérêts. Dans les différentes étapes qui vont se dérouler, le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre n'est que le début. On ne va pas forcément sortir un projet ficelé mais une esquisse qui ouvrira un espace de discussion et c'est là où, effectivement, ces esquisses feront l'objet d'améliorations avec les usagers. Lorsque je dis « usagers », il s'agit à la fois des commerces, des lieux publics et des clients. C'est aussi parce que le samedi, il y a un usage de la part des commerçants non sédentaires et que, là aussi, il faudra, y compris avec la commission qui gère le marché, se poser des questions par rapport au mobilier que l'on mettra ou pas, etc. Il y aura également une réflexion avec les services techniques parce qu'il faut qu'au niveau du nettoyage, cela se fasse de façon relativement facile. Il y a donc beaucoup de paramètres et ces paramètres vont être débattus. Nous allons essayer de créer un comité de pilotage ou un comité technique ou les deux à la fois où M. BROUQUI sera associé. Cela me paraît tout à fait non seulement normal, mais cela peut permettre d'éviter des erreurs. Nous l'avons fait lorsque nous avons mis en place le stationnement minute. Je pense qu'il n'y a pas de souci là-dessus. Je reviens sur l'action du Grand Figeac pour dire qu'elle ne se pose que sur le revêtement routier et les aménagements au sol. Elle ne va pas se poser sur la halle. Cela fera partie de ce que nous devons prendre en charge en plus et je le dis d'emblée parce que ce n'est pas dans le programme. Tant qu'à les avoir sous la main et les payer, on va demander aux architectes d'avoir une réflexion là-dessus aussi. À minima, il y aura un nettoyage de la structure de la halle. On sait que la toiture est en relativement bon état parce qu'on l'a faite vérifier il y a quelques années. Mais tout cela, tout comme ce qui va être derrière le périmètre, c'est à dire la rue Séguier, mais aussi la rue du Consulat, la liaison avec la place Champollion, la liaison avec la rue de la République, il va falloir se pencher sur le sujet pour savoir qu'est-ce que l'on fait. S'il faut faire des travaux, il y aura deux solutions en fonction du montant : soit nous les ferons en même temps en prenant ces travaux sur l'enveloppe voirie soit nous ferons une tranche comme d'autres l'ont fait à Bagnac par exemple où ils ont fait deux ou 3 tranches suivant le budget et les contraintes ».

Mme GONTIER : « j'ai deux questions, mais j'ai une remarque préliminaire en fait. Le document qui nous a été remis n'a pas été actualisé. Les dates ne sont pas bonnes. Tous les travaux débutent en 2019. Juste pour que vous puissiez regarder mes deux questions, il y en a une partie qui a été un peu évoquée, mais sur les modalités d'association des figeacois. Visiblement c'est après avoir choisi l'entreprise qui va intervenir et avoir son projet que les figeacois vont être consultés. Donc, tant mieux si je n'ai pas compris. En tout cas, je voulais faire part de mon côté encore idéaliste malgré tout où je trouve que ça serait quand même une super idée sur un lieu central comme ça pour Figeac, de faire

un appel à imagination très en amont pour que tout le monde puisse donner sa vision de la halle. Ensuite, avec ce qui est possible et ne l'est pas, avoir quelque chose qui permette d'être créatif et donc de le faire très en amont de la présentation du projet et donc à peu près tout de suite. Donc ça, c'est ma première remarque. Et la deuxième, c'est vu le périmètre qui a été défini, il y a entre autres la rue du Consulat qui est incluse dans le périmètre où il va y avoir des travaux avec une réflexion globale ? Là aussi, je rêve encore, mais il y a une petite place là qui est absolument magnifique, sur laquelle il y a 3 ou 4 places de parking. Ce n'est pas la première fois que j'en parle. Mais est-ce que c'est pas enfin l'occasion de se poser la question de savoir si on n'enlèverait pas ces places de parking pour en faire un espace vert dans la continuité de travaux faits sur la place de la halle ? »

Monsieur le Maire : « Alors, l'idée d'ouvrir la réflexion, c'est bien pour cela que l'on en parle aujourd'hui et j'espère que la presse va relayer l'idée que le programme démarre. Je suis tout à fait d'accord. Sans que l'on organise cela de façon formelle, tout le monde peut commencer à réfléchir parce qu'à un moment, on va poser la question. L'équipe de maîtrise d'œuvre va aller à la rencontre des habitants, des commerçants, des usagers. Si effectivement, on y réfléchit en amont, vous avez raison, c'est la meilleure façon d'avoir une réponse structurée. Après, je ne vous cache pas qu'on a aussi l'expérience. Comme l'étude que M. LANDREIN m'a fait passer sur les quais, on aura des réponses contradictoires parce qu'effectivement, l'idée de supprimer un maximum de voitures et c'est bien pour cela que je vous ai dit tout à l'heure que sûrement, il fallait peut être avoir des options réversibles, c'est à dire laisser un petit peu de stationnement. Vous le voyez déjà l'évolution de la piétonisation en deux ans : ça évolue petit à petit. Peut-être dire aujourd'hui une possibilité de stationnement, et demain, ce ne sera plus le cas. Souvenez-vous place Champollion. On a fait ça en deux ou trois fois, en réduisant d'abord le stationnement autour de la place. Ceux qui ont en tête et dans leur coin de leur rétine, comment c'était quand il y avait des voitures garées devant le café Le Champollion et devant son voisin ainsi que sur le centre de la place et devant ce qui est actuellement le musée. Nous avons commencé petit à petit en supprimant le stationnement autour de la place. À la fin, on a fini par sortir ce qui était au milieu et ça s'est fait. Mais vous voyez, ça ne s'est pas fait sans douleur puisqu'aujourd'hui encore certains qui paraissent avoir la nostalgie continuent à stationner malgré les panneaux bien visibles et qui ensuite, viennent me voir quand ils ont été verbalisés. C'est aussi une approche différente, mais si on pose la question aux habitants du lieu à savoir si l'on supprime tout stationnement sur un périmètre de 100 mètres, je pense qu'il y en a qui ne vont pas être d'accord, mais il faudra que l'on en tienne compte et cela sera toute la difficulté. Il y a des usages et peut-être qu'il n'y aura que du stationnement minute y compris sur la place du Consulat. J'ai par contre reçu une demande pas plus tard que la semaine dernière, où l'on m'a dit « les barrières que vous avez mises pour supprimer le stationnement par endroit et bien maintenant qu'il n'y a plus de terrasses du café on ne comprend pas pourquoi vous les avez laissées ». Voyez donc si c'est compliqué. Vous avez le souvenir que l'on a tenté de mettre un carré de pelouse derrière l'Astrolabe ? Et bien très rapidement les voitures se sont garées sur la pelouse la transformant ainsi en champ de patates. Effectivement, la difficulté de trouver une place fait que la nature revient au galop et que l'on ne peut pas, sauf à mettre des poteaux tous les deux mètres, difficilement empêcher ces comportements. Il y a plutôt des changements d'habitudes à prendre et les mobilités dont nous parlions précédemment en font partie. Si effectivement, on se déplace un peu plus avec les transports en commun, en vélo, on pourra peut-être faire la même chose avec moins de places de parking. Je réponds à votre question mais cela se travaille aussi, et c'est pour cela qu'il faut y réfléchir, vous avez tout à fait raison d'y réfléchir maintenant. C'est une bonne solution. »

Mme GONTIER : « Si je peux revenir dessus, je pense que la question se pose pas uniquement par rapport aux places de stationnement. C'est très réducteur d'envisager avec ou sans places de stationnement. Ça va bien au-delà les différents usages qui étaient évoqués quant à la place du Consulat. Évidemment, il y a des places de parking aujourd'hui, qu'elles soient fermées sans qu'on en fasse autre chose, forcément, ça fait réagir. Mais en comptant le nombre de places, je ne suis pas sûre que ça permette effectivement de rentrer plus facilement sa voiture dans Figeac. Et donc là, on peut commencer, justement en termes d'habitudes progressives, sur des petits lieux comme ça. »

M. SOTO : « oui, puisque c'est l'occasion, on en discute. Je pense que cette petite place du Consulat et celle de la place Sully pourraient faire l'objet d'une végétalisation qui feraient des îlots de respiration au centre-ville. »

M. RENAUD : « J'avais une question quant au calendrier. Quel moment intervient la désignation du maître d'œuvre et à quel moment on commencerait les travaux ? »

Monsieur le Maire : « la question est de savoir si l'on sera prêt pour 2022 ? Effectivement, en 2022 ou 2023, je ne suis pas sûr. Parce que si l'on veut se donner justement le temps de la réflexion et de la concertation pour pouvoir inscrire au budget 2022 du Grand Figeac les travaux, il faudrait qu'on ait une liste qui soit déjà fiable. Parce que sinon, et à juste raison, on nous dira que le chiffre annoncé ne correspond pas au chiffre final. Donc oui, mais tout ça, c'est des injonctions contradictoires à un moment. Voilà, on ne peut pas aller vite et être sûr. Concernant le moment où seront choisies les entreprises, on les choisit à la fin, quand tout est calé car l'appel d'offres, c'est vraiment dans le détail. Après, on peut changer de mètre carré de bordure ou de dallage, ou de la couleur des pierres. Mais si

on dit, on fait 1 000 m² de dallage, ce n'est pas pour dire ensuite que l'on en fait plus que 100. Il faut que l'on ait tous les éléments avant de choisir les entreprises. Pour pouvoir l'inscrire au budget 2022, il faudrait qu'on puisse présenter en décembre déjà un projet qui soit chiffré, fiable, etc. Vous voyez bien que nous n'avons pas lancé le concours, donc, pour pouvoir avoir en décembre déjà l'équipe de maîtrise d'œuvre et qu'elle ait rendu sa copie, c'est quasiment mission impossible. Si l'on ne se fixe pas d'objectifs, ça sera en 2025. Donc, c'est pour cette raison que j'ai mis la pression sur les services et notamment ceux du Grand Figeac, pour accélérer. On voit très bien qu'il faut être raisonnable, donc, pour répondre à votre question, aujourd'hui, on est encore sur un objectif d'arriver à fournir cet hiver le maximum de choses et suivant l'avancement, suivant que l'on aura ou pas des possibilités de reculer parce qu'il y a des procédures pour les demandes de subventions et si on nous les demande au 1er décembre, ce ne sera pas possible. Si on nous dit que l'on peut les donner au 15 janvier, cela fera un mois et demi de plus et l'on pourra alors voir à ce moment-là. S'il y a unanimité sur un projet les choses vont plus vite. Si, au contraire, il y a beaucoup de controverses, il faut le temps du débat. Je ne veux pas « passer en force » sur un projet aussi important. C'est exactement comme le PLU : s'il faut remettre sur le tapis parce qu'effectivement, les solutions proposées ne nous conviennent pas, on prendra forcément le temps de la discussion. L'objectif reste quand même fixé courant 2022. Il est possible que le début des travaux se fasse en 2023, donc je vous donne la fourchette. En tout état de cause, les entreprises, on les prendra lorsque tout sera calé ».

M. RENAUD : « j'ai bien compris. Il n'y avait pas d'arrière-pensée dans ma question mais juste connaître une estimation de la date du début des travaux. Par contre, concernant la désignation du maître d'œuvre, quel genre de calendrier se fixe-t-on par rapport aux objectifs ? »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, nous sommes partis sur la phase concours. Une fois la délibération prise et le cahier des charges bouclé, on peut lancer le concours. Le cahier des charges, il est en train d'être rédigé par le Grand Figeac. Donc, ce n'est pas demain qu'on va le passer. Nous le soumettrons lors du prochain conseil communautaire. Soit il sera acté en août, soit il sera acté en septembre. Ce ne sera pas en décembre, mais je donne la fourchette à deux mois. Ensuite, tout s'enchaînera. Cela veut dire que si le concours avait lieu demain, nous n'aurions aucun souci pour rendre une esquisse élaborée en décembre. Si par contre, on organise le concours pour le mois de septembre, on ne peut décemment leur demander de rendre la copie un mois après et de se caler en décembre. Nous sommes à deux mois près, mais c'est cela qui fera la différence car nous avons ce problème d'actualité budgétaire qui est de savoir si l'on est prêt et si cela peut passer. Si on n'est pas prêt, ça sera repoussé. Voilà, je vous donne les éléments. »

M. RENAUD : « juste pour bien comprendre, la rue Séguier serait intégrée au périmètre ? »

Monsieur le Maire : « elle serait intégrée à l'étude. C'est-à-dire que le périmètre de travaux ne sera pas forcément le même que le périmètre de l'étude. Il ne sera même pas le même car il y a deux maîtres d'ouvrage : le Grand-Figeac, lui, va s'arrêter à la place tel que vous l'avez sur le schéma en page 7 avec ses entrées mais sans la rue Séguier. Il y a la liaison avec la place Champollion mais pas la rue Séguier. La place Louis Lacombe est dans un périmètre, mais pas celle du Consulat dont il n'y a que l'entrée sous le porche. L'idée, c'est effectivement d'intégrer la rue Séguier et l'impasse de la monnaie pour que cela englobe tout le coin car on ne va pas y revenir. On ne trouvera pas de toutes manières, un architecte qui va travailler sur une seule rue, donc autant que cela soit réalisé par les mêmes en charge de l'ensemble ».

M. LANDREIN : « avant, je n'avais pas tout compris sur la place Carnot et là je comprends encore moins. Je n'ai toujours pas compris ce que l'on va faire. J'entends parler de travaux. On me dit que le bus va passer mais il serait intéressant de savoir si cela a du sens. On va continuer à faire le marché tous les samedis matin. Cela pourrait avoir du sens d'avoir une réflexion là-dessus. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire mais je dis juste que je pense que tant qu'à faire des travaux place Carnot, centre de notre cité, il me semble qu'il serait plus que nécessaire de faire ce que disait Mme GONTIER, c'est à dire de solliciter la population pour savoir ce qu'elle souhaite. Comment elle voit les choses ? Que tout ce que l'on va faire à l'intérieur de cette place centrale soit complètement intégré dans le projet de mobilité globale. On me dit qu'il faut aller rapidement, qu'il faut décider qu'il faut que ce soit un jury du Grand Figeac qui décide. Moi, je veux bien. Mais on est en train de prendre une décision concernant le centre de notre ville dans laquelle nous vivons, qui ira au-delà de nous. C'est à dire que c'est une décision qui est quand même fondamentale. Et je trouve qu'on parle beaucoup de travaux, de jury, de règlements. Moi, j'aurais envie, nous ici, ensemble, mais aussi avec la population et avant tout avec la population, de ce que la population veut faire de cette place. On parle de stationnement, est ce que la population veut, souhaite du stationnement, qu'elle soit habitante ou extérieure ? Est ce qu'elle veut que le marché reste là ? Je pense que cela nécessite quand même un vrai travail de fond. Vous savez, c'est le système de l'escargot, dire que pour moi, là, on est vraiment en train de créer au centre de notre ville quelque chose qui va irradier la totalité de la ville par la suite. Donc, ça nécessite quand même que l'on prenne son temps et que l'on travaille sur le fond. J'ai l'impression que là, on est en train, par contre, qu'on a décidé en 2018 de faire quelque chose que le budget court depuis 2019 au Grand Figeac et qu'il est reporté (40 000 €) depuis des années au Grand Figeac. Mais comme l'on n'a pas fait grand-chose entre temps, ça ne veut pas dire grand-chose d'avoir un budget depuis 5 ou 6

ans. Ce qui est important, c'est bien d'utiliser les moyens que l'on veut mettre en œuvre maintenant pour faire de ce centre exactement ce que la population souhaite ».

Monsieur le Maire : « je ne veux pas entamer la polémique ici, mais je trouve que vous êtes assez caricatural dans la mesure où ce n'est pas une question budgétaire parce que le budget pourrait courir en investissement. Il pourrait courir dix ans et être porté à dix ans. Ce n'est pas pour dépenser le budget que l'on fait les travaux. C'est simplement parce qu'il y a un besoin et que l'on en parle bien avant que vous ne soyez élu, autour de cette table. Vous le savez, vous avez cité 2018, mais 2018, c'était déjà l'aboutissement d'une étude. Donc, on s'est posé la question, avant de demander une étude. La première étude du CAUE était en même temps que celle de la place Champollion et je ne voudrais pas dire de bêtises, mais elle remonte entre quinze et vingt ans, c'est à peu près cela. Vous allez me dire que c'est pire si ça fait 20 ans que l'on y pense et que l'on n'a pas trouvé de solution. Et bien oui, ça fait 20 ans qu'on y pense. Comme certains y pensaient tous les matins en se rasant. Mais il fallait que les conditions soient réunies et les conditions, elles sont multiples. D'une part, on avait mis un ordre de priorité. On avait dit, on fait d'abord la place Champollion après avoir piétonnisé. Il y a une suite logique. Ce n'est pas un hasard car il y a déjà eu une réflexion il y a à peu près une trentaine d'années. Vous voyez, ça remonte encore plus loin sur la piétonisation du centre-ville de Figeac, puisque les plus anciens comme M. SOTO pourraient vous le dire.

M. SOTO : « simplement j'ajouterais qu'il y a une continuité et une cohérence depuis trente ans. C'est à l'origine de la création du secteur sauvegardé qui avait été proposé et qui a été agréé au niveau national en validant le secteur sauvegardé. C'est Alexandre MELISSINOS qui avait traité l'aménagement et la cohérence d'ensemble. Bien sûr, c'est une suite logique qui est en tout cas en cohérence avec l'habitat. Comment les figeacois vivent leur espace ? Comment ils se l'approprient ? Et comment il convient dans les règles de l'art d'aménager le patrimoine ? Et donc, cela a été acté depuis très, très, très longtemps. Maintenant, il faut faire en fonction de nos financements ».

M. BALDY : « je rajoute simplement que la question de la mobilité qui est évoquée a évidemment fait l'objet d'une étude attentive dans le cadre des études qu'on a menées sur « Commerce et mobilités ». La traverse en transport collectif du centre-ville s'est fait en concertation avec cette démarche-là, donc elle n'est pas complètement liée avec le projet global, évidemment. »

M. LANDREIN : « cela veut dire que de ce fait là, on a déjà pris la décision que la voie ne serait pas utilisable, par exemple pour des terrasses, puisque, par définition, il faut que le bus passe. Donc, c'est à dire que c'est déjà une décision en termes d'aménagement de la place qui est déjà prise. »

M. BALDY : « on a dit que le bus devait passer en centre-ville, on n'a pas dit où il devait passer. Vous ne pouvez pas faire le procès, ça ne va pas assez vite et en même temps, faire le procès, ça va trop vite. Ce n'est pas possible, ce n'est pas cohérent. Évidemment que tout peut être remis en question. On dit il faut que le bus passe en centre-ville. Si demain, il faut qu'on change d'itinéraire, on changera d'itinéraire et si on considère que c'est celui-là qui est le plus pertinent, il restera tel quel. Mais, en tout état de cause, tant que l'on n'a pas lancé la réflexion précise et tant que l'on n'avance pas sur l'appel à projet, sur le jury, sur la concertation des élus, on ne peut pas répondre à vos questions. Ce n'est pas possible. Ou alors il faut décider de tout en amont. »

M. LANDREIN : « c'est bien tout le contraire. Ce n'est pas moi qui ai parlé du bus, du marché, donc regardez devant votre porte. Ce n'est pas moi qui dit cela. Moi, j'ai juste dit qu'effectivement, le bus, pour moi, je ne sais pas si c'est une bonne décision. Vous êtes responsable de la mobilité et donc vous devez avoir un avis quant au fait que le marché se fasse le samedi matin et que ça pose des problèmes de nettoyage et de choses comme ça. C'est une discussion qu'on doit avoir effectivement, y compris avec les services techniques. Je ne demande pas d'aller plus vite que la machine. J'aurais même tendance à dire que l'on aille peut être un peu moins vite et laissons avant tout les figeacois décider et pas le Grand Figeac. »

Monsieur le Maire : « vous savez, il y a une règle qui s'appelle « qui paye décide ». Je le répète, nous sommes, et c'est normal, soumis à la même règle que les autres communes qui ont un cœur de village : nous sommes associé mais nous ne sommes pas décideur. Donc celui qui paye a quand même un petit peu de maîtrise. Nous ne sommes pas en affrontement avec le Grand Figeac. Imaginez dans les communautés de communes où c'est le cas puisque ça existe, la facilité pour faire des travaux quand la ville centre n'est pas d'accord avec l'exécutif de la communauté ! Donc là, on est à la fois sur un calendrier et sur les moyens à y consacrer. Je crois que certains ont cru que l'on allait choisir 3 projets déjà ficelés et que l'on aurait le choix entre ces trois projets. Non, ce n'est pas la philosophie. Bien évidemment, pour les choisir, il va falloir qu'ils nous proposent quelque chose. Si c'est pour qu'il nous dise « on est les meilleurs. On a déjà fait un aménagement, l'un Montauban, l'autre à Toulouse..... », non, ce n'est pas cela que l'on veut. Si on veut avoir des gens dont on va juger si effectivement, par rapport aux études que l'on a et c'est ce que l'on a fait pour la place Champollion par rapport aux études MELISSINOS, savoir si cela « colle » et si cela est dans l'esprit. Et c'est bien tout ce qui est décrit. Je ne vais pas vous relire tout le document, alors peut être que plus je parle, moins c'est clair. Je veux bien l'entendre. Auquel cas, je m'arrêterai de suite. Donc je vais mettre au vote car si l'on n'est pas d'accord sur la méthode, ce n'est pas la peine que l'on en discute à l'infini. Là, on vous propose une délibération. Vous pouvez logiquement dire que vous préféreriez que

l'on la représente dans un an. Mais moi, je vous la présente aujourd'hui. Maintenant, je ne vous force pas à voter. Ce n'est pas du tout le problème ».

Mme GONTIER : « je crois qu'en fait, on ne parle pas de la même chose et je ne vais peut-être pas déformer les propos de M. LANDREIN quand il a dit que l'on ne sait pas que l'on n'a pas de projet. Effectivement, j'ai noté pendant que vous interveniez « 20 ans que l'on y pense ». OK, mais 20 ans que l'on pense à quoi ? À refaire la place de la halle, mais pour faire quoi ? Pour mettre plus de végétalisation ? Pour permettre une facilité de déplacement ? Et effectivement, je n'y connais rien. Mais pour moi, les cabinets d'études, ils n'ont pas tous la même logique, pas tous la même façon de travailler et donc normalement, il faudrait que l'on les oriente au départ en disant quel type de travail on attend pour pouvoir choisir, pour pouvoir leur demander de travailler. Mais c'est peut-être parce que j'ai rien compris. Ceci dit, je pense que je ne suis pas très loin de ce que dit M. LANDREIN. »

Monsieur le Maire : « Alors moi, je vous invite à relire le titre du secteur sauvegardé qui est « défense et mise en valeur du patrimoine ». C'est clair, c'est que l'on a la chance d'hériter d'un patrimoine que l'on n'a pas démolit ou défiguré pour tout un tas de raisons. Et maintenant, on est dans la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine. Donc, moi, je veux bien que l'on rase tout pour y faire un jardin, mais ce n'est pas tout à fait le but. Je veux bien fermer quand on peut aussi fermer. Tous les commerces sont là. Ce n'est pas très commode d'y accéder et ça sera encore moins commode si on fait tout piéton. Ce n'est même pas par rapport aux commerçants que j'y pense mais par rapport au plaisir des figeacois. On peut aussi arrêter d'embellir les façades en disant que de toutes façons personne n'ira les regarder. Moi, je veux bien planter des arbres partout. C'est d'ailleurs ce qu'on essaye de faire au maximum. Mais après, on respecte aussi le patrimoine. Je vous fais passer les commentaires, même si certains ne le voient pas d'un bon œil, des touristes qui viennent, des gens qui découvrent la ville, des nouveaux habitants qui disent justement comme le centre-ville est bien mis en valeur. S'ils viennent chez nous, ce n'est pas pour trouver ce qu'ils trouvent ailleurs. Si c'est pour trouver un carré de pelouse avec un arroseur automatique, on peut aller au stade. S'ils viennent, c'est parce qu'il y a quelque chose à voir, des baies médiévales, des maisons qui ont été remises en valeur et c'est tout ce travail que l'on fait. Alors, je ne veux pas caricaturer à mon tour, mais je trouve que quelque part, vous êtes là en train d'essayer de dire qu'il faudrait repenser tous les usages. Moi, je veux bien et je ne vous interdît pas d'y réfléchir, au contraire. Mais aujourd'hui, nous ne sommes pas dans une logique de mise en valeur du patrimoine. Donc, effectivement, si on veut dire que demain, on supprime le bus, on peut aussi supprimer le marché, on peut supprimer les commerces. Vous savez que les commerçants qui sont autour de la halle, leur meilleur jour de chiffre d'affaires, c'est le samedi matin. Cela n'empêche pas qu'on peut évoluer. M. LANDREIN est aux premières loges pour voir le résultat depuis que l'on a utilisé le boulevard Juskievewski. Que n'ai-je entendu l'année dernière sur le fait que personne ne se rendrait sur le boulevard Juskievewski car c'était trop loin du marché et que j'allais tuer le marché et tous les commerçants, que c'était la fin des haricots..... ! J'en ai pris ! Effectivement, nous étions obligés d'appliquer les règles sanitaires. Donc, on peut réfléchir, on peut évoluer. Mais de là à dire « on supprime le marché sur la place du marché ! »

M. LANDREIN : « qui a dit ici qu'il fallait supprimer le marché le samedi matin ? »

Monsieur le Maire : « vous l'avez dit, « peut-être qu'il faut se poser la question de ne plus faire le marché place de la halle »

M. LANDREIN : « oui, et se poser la question ce n'est pas possible ? »

Monsieur le Maire : « ah, mais vous pouvez vous la poser. Pour ma part, je me la suis déjà posée et j'ai déjà la réponse ! J'ai discuté avec les figeacois, ce que vous faites également puisque je vous y ai vu le samedi »

M. LANDREIN : « et vous leur demandez s'ils veulent que le marché reste là ? »

Monsieur le Maire : « oui, tout à fait, entre-autre, et ils me répondent que c'est agréable, qu'ils vont boire un verre maintenant que les terrasses sont ouvertes, que les producteurs locaux sont sur place. Je pense que vous devez faire la même chose que moi non ? »

M. LANDREIN : « Vous ne me ferez pas dire et j'espère que la Presse ne relève pas ça, que nous sommes en train d'imaginer que le marché puisse être déplacé. Que l'on puisse travailler sans avoir des a priori du genre « de toutes façons, c'est comme ça et c'est pas autrement », c'est quand même quelque chose qu'on pourrait avoir dans une telle réflexion. Voilà, c'est tout. Si cela agace M. GENDRE, je n'y suis pour rien. Mais au moins, j'essaye d'exprimer ce que j'ai à exprimer ».

M. GENDRE : « Ce qui m'agace, c'est l'opposition systématique et stupide »

M. LANDREIN : « M. GENDRE, c'est le genre de chose que je supporte plus »

M. GENDRE : « depuis le début du conseil municipal vous n'arrêtez pas de faire de l'opposition ! »

M. LANDREIN : « on a voté 85% les délibérations »

M. GENDRE : « aller remettre en cause le marché ! »

M. LANDREIN : « vous plaisantez ou quoi ? »

M. GENDRE : « non, je ne plaisante pas. Je préférerais plaisanter »

M. LANDREIN : « à un moment, quand même, il faut être sérieux. Si alors effectivement, on n'a pas le droit de mettre les dossiers sur la table et d'évoquer le fait, non, on ne viendra plus. »

M. GENDRE : « vous remettez en cause le fait qu'on ait demandé aux figeacois »

M. LANDREIN : « mais où est l'analyse ou l'étude ? »

Monsieur le Maire : « je coupe tout le monde. Donc maintenant, stop. On n'est pas là pour faire un pugilat. Les questions ont été posées et nous ne sommes pas d'accord mais après nous ne sommes pas là pour s'invectiver. Donc, j'ai bien compris qu'il y avait des divergences de positions. On l'entend. On essaiera d'en tenir compte aussi, de voir où est l'intérêt général. Mais après, on ne va pas se prêter les uns les autres des intentions au fond de nous. Donc, je pense que le tour des questions est fait. Donc maintenant, je sou mets cette délibération au vote. »

M. RENAUD : « excusez-moi Monsieur le Maire mais vous avez bien compté 6 abstentions ? Parce que moi je vote POUR. »

Monsieur le Maire : « oui, c'est bien cela »

M. RENAUD : « très bien. Je voulais juste en être sûr ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'aménagement de la place Carnot tel qu'annexé à la présente délibération,

DÉCIDE d'élargir le périmètre d'étude globale à la rue Séguier, l'impasse de la Monnaie et l'impasse Bonhomme.

Voté par 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE, Mme GONTIER, M. JANOT)

DÉNOMINATION DU FUTUR PARVIS DU CENTRE HOSPITALIER « ESPLANADE MARTIN MALVY »

La santé est une préoccupation majeure de nos concitoyens.

Durant de nombreuses années, Monsieur Martin MALVY a présidé le conseil d'administration du Centre Hospitalier et consacré temps et énergie pour cet établissement, qui est aujourd'hui reconnu comme le pivot sanitaire d'un vaste territoire.

En conséquence, je propose que le Conseil Municipal, pour honorer son travail constant et efficace en faveur de la santé des figeacois, vote favorablement la dénomination du parvis du bâtiment principal du Centre Hospitalier : Esplanade Martin Malvy.

La nouvelle adresse du Centre Hospitalier de Figeac serait : 1, Esplanade Martin Malvy.

M. BROUQUI : « il s'agit de la dénomination de place et non d'esplanade »

Monsieur le Maire : « Esplanade et j'explique pourquoi : une place est bordée par des maisons. Je fais là un peu d'urbanisme. Les maisons qui sont du côté hôpital, y'a pas de problème. Mais les maisons qui sont de l'autre côté de l'hôpital sont de l'autre côté de voies qui s'appellent avenue du Général de Gaulle, d'un côté, et avenue Fernand Pezet de l'autre. Donc, je ne veux pas vous proposer de débaptiser l'avenue du Général de Gaulle ni même celle de Fernand Pezet. C'est bien pour cela que l'on se restreint sur la partie de terrain qui était celle de l'ancienne piscine. C'est pour cette raison que l'idée de l'esplanade évoque plutôt la déambulation piétonne ».

M. BROUQUI : « il faut corriger la délibération alors c'est cela ? »

Monsieur le Maire : « tout à fait »

M. BALDY : « j'ajoute juste la définition de l'esplanade : « terrain plat aménagé devant l'édifice. Ce terme désigne un grand espace dégagé et plein aux abords de bâtiments » : je pense que cela correspond parfaitement aux lieux. »

Monsieur le Maire : « je précise que l'on attendra que l'Agence Régionale de Santé nous propose une date pour inaugurer en même temps le nouveau bâtiment du Centre Hospitalier que vous avez été nombreux à visiter. Je pense que cela devrait avoir lieu en septembre. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la dénomination du futur parvis du Centre Hospitalier, à savoir l'espace couvert par les parcelles cadastrées section AL numérotées 370 et 371, « Esplanade Martin Malvy ».

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

PARTICIPATION AU PROGRAMME « 20 PROJETS POUR 2020 » - RESTAURATION PERFORMANTE DU BÂTI ANCIEN

« 20 projets pour 2020 » est un programme proposé conjointement par la Caisse des Dépôts représentée par le directeur de la Banque des Territoires et l'association Sites et Cités remarquables de France (association à laquelle la ville de Figeac est adhérente). Il s'adresse à 20 villes participant au programme Action Cœur de Ville, dotées d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) couvert en partie ou en totalité par le périmètre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

L'objet de ce programme est de développer et de renforcer les connaissances et outils de la collectivité pour une réhabilitation performante des logements et immeubles dans le centre ancien. Il consiste également à engager les études de faisabilité et de programmation d'opérations de réhabilitation « responsables et durables », telles que définies par le Centre de Ressources pour la Réhabilitation Responsable du Bâti Ancien (CREBA), afin de mettre en application les recommandations et prescriptions dans leurs dimensions matérielles et pratiques.

En effet, la réhabilitation du bâti existant en cœur de ville est un enjeu majeur. Cette réhabilitation, pour être performante, « responsable », prend en compte tout à la fois les dimensions techniques, énergétiques et patrimoniales du parc immobilier ancien, afin de produire du logement restauré de qualité, et (re)créer un désir d'habiter en cœur de ville. De plus, la restauration du patrimoine bâti à travers l'angle de la rénovation énergétique, vient enrichir les connaissances du bâti de la ville et alimente le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) en vigueur. Le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) au début de l'année 2021 appuie également cette approche.

L'appel à projets comporte deux lots indissociables :

- Le lot 1 tant à développer une méthodologie de connaissance et de restauration des édifices du point de vue énergétique et patrimonial à partir d'un échantillon d'immeubles caractéristiques du patrimoine bâti du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Des « immeubles types » seront analysés pour proposer aux propriétaires, artisans, et aux acteurs de la restauration un panel de solutions pour que les réhabilitations répondent aux ambitions et enjeux de la transition écologique et du site patrimonial remarquable. Cette étude complétera le PSMV en vigueur sur le centre historique de Figeac. Une typologie des immeubles présents dans le Site Patrimonial Remarquable (SPR) est jointe à la délibération.
- Le lot 2 a pour but de réaliser une restauration « responsable » de bâtiments en respectant les préconisations du SPR et en optimisant sa rénovation thermique et patrimoniale sur deux édifices. Cela comprend la réalisation d'une étude technique opérationnelle visant à définir le programme de travaux sur deux immeubles qui, en mettant en œuvre les connaissances issues du lot 1, servira de chantier de référence pour le territoire. Les maîtres d'ouvrage de ces travaux peuvent être publics, parapublics ou privés. Dans ce dernier cas, la restauration de l'immeuble doit s'inscrire dans les objectifs de l'OPAH-RU.

Il vous est proposé de cibler les deux immeubles suivants :

- 55/57 rue Émile Zola, faisant partie des immeubles ciblés dans le cadre du projet régional FOCCAL (Foncière Occitanie Centralités Commerce et Artisanat) qui a retenu Figeac parmi 15 autres territoires d'Occitanie.
- 4 impasse de la Monnaie, faisant partie de l'Îlot Séguier (Appel à projets « Réinventons nos cœurs de ville »). La présentation des immeubles est annexée à la présente délibération.

La Banque des Territoires cofinance les deux volets d'études à hauteur de 50%, selon les conditions suivantes :

- Lot 1 : étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité. Les dépenses sont plafonnées à 50 000 € T.T.C. soit une subvention maximum de 25 000 € T.T.C. par la Banque des Territoires
- Lot 2 : étude réalisée par le maître d'ouvrage de la restauration (SEM, opérateur social...). Les dépenses sont plafonnées à 25 000 € T.T.C., soit une subvention maximum de la Banque des Territoires de 12 500 € T.T.C.

Le programme « 20 projets pour 2020 » sera diffusé au sein du réseau du programme Action Cœur de Ville, de celui de la Caisse des Dépôts et auprès des membres adhérents à Sites & Cités, ainsi qu'auprès de ses partenaires : CREBA, l'Anah, la Cité de l'architecture, les écoles d'Architectures spécialisées dans la réhabilitation du bâti, etc.... Une rencontre nationale aura lieu avec les villes et

structures ayant participé à ce programme afin de diffuser et partager les acquis de cette expérience.

M. LANDREIN : « si on a le droit de s'exprimer juste, j'en profite. C'est une question que je pose concernant l'îlot Sully. Je voulais savoir un peu où on en était, si ce n'est du projet ou en tout cas de ce dossier » »

Monsieur le Maire : « la remise des propositions est fixée à fin juin, donc dans un mois. On a deux équipes candidates. Voilà où on en est ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la candidature de la commune à l'Appel à Projets « 20 projets pour 2020 » proposé conjointement par la Caisse des Dépôts représentée par le directeur de la Banque des Territoires et l'association Sites et Cités remarquables de France.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

SCÈNE CONVENTIONNÉE – CONVENTION D'OBJECTIFS 2021-2024

Les scènes conventionnées sont des lieux de diffusion et de production culturels dont l'État souhaite encourager et accompagner tout ou partie du projet artistique ou culturel.

Leur objectif est de proposer aux publics une diffusion artistique, de promouvoir des démarches d'actions culturelles, de contribuer aux soutiens d'équipes indépendantes.

Ce conventionnement, au-delà d'une reconnaissance artistique, permet d'entreprendre une réelle démarche partenariale assise sur des financements pérennes.

Le projet de convention soumis à votre approbation a pour objet la reconnaissance de l'Association ScénOgraph en tant que scène conventionnée et de définir les objectifs prioritaires à mener par cette association pour une nouvelle période de 3 années.

Parmi eux, le ScénOgraph conduit un programme d'action artistique et culturel dans le domaine du théâtre et du théâtre musical qui se traduit notamment par la réalisation du programme du théâtre de l'Usine à Saint-Céré, des festivals de Saint-Céré et de Figeac.

Le ScénOgraph bénéficie dans ce cadre d'une subvention de fonctionnement et d'apports en nature de notre commune qui est membre de droit de l'Association.

La nouvelle convention est conclue avec l'État, la Région, le Département, les communautés de communes Grand-Figeac et Cauvaldor et les communes de Figeac et de Saint-Céré.

Cette convention fixe les objectifs et cadres d'action de l'Association Scénograph pour la période 2021-2024 et engage la Ville de Figeac à lui apporter sa contribution financière, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits au budget et du vote de l'assemblée délibérante. Pour mémoire, une subvention de 133 000 € a été adoptée par notre commune pour l'année 2021.

Je vous propose en conséquence, dans ce cadre, d'approuver le projet de convention qui vous est soumis.

Mme GONTIER : « je n'ai pas de question mais une espèce de souhait. J'avais lu la convention pour le conseil communautaire (que je n'ai pas relue ici). Je trouvais que les établissements dans lesquels il y avait des interventions et qui étaient listés concernaient proportionnellement peu la ville de Figeac. Donc juste sous forme de vœu sans être contre bien sûr, serait de faire des manifestations avec les écoles, les maisons de retraite, etc... Sur notre territoire, je sais que cela est fait. Ne m'expliquez pas que cela est fait mais en l'occurrence quand on avait la liste des différents lieux où il y avait des interventions, Figeac était plutôt moins représenté que d'autres lieux. Donc, je trouve ça dommage. »

Mme LACIPIÈRE : « je peux peut-être apporter un petit complément à Mme GONTIER. Effectivement, il y a moins de lieux concernant Figeac puisque la commune de Figeac est liée avec l'association ScénOgraph. Pour ce qui est du Festival d'été, il a lieu pendant les périodes de vacances scolaires et donc il n'est pas possible de faire des interventions dans les écoles à ce moment-là. Par contre, pendant l'année scolaire, les interventions, notamment avec les comédiens, avec les spectacles que nous organisons, sont organisées par l'Astrolabe, qui est notre bras armé, si je peux dire, culturel sur le Grand-Figeac, tandis que l'association ScénOgraph agit plutôt pendant l'année scolaire avec les

écoles de la communauté de communes Cauvaldor qui n'a pas de direction d'actions culturelles comme le Grand-Figeac. Je ne sais pas si j'ai été assez claire. »

Mme GONTIER : « C'est clair. Je dis juste que je trouve que ça serait souhaitable d'aller plus loin. Effectivement, j'avais vu pour Cauvaldor aussi. Et puis, ils participent plutôt moins que nous. Enfin, je pense qu'il y a vraiment un souhait à mettre sur la table et essayer de développer des choses, même s'il y a beaucoup de choses qui sont faites avec l'Astrolabe. Mais voilà, on peut aussi penser à d'autres types de manifestations. Je sais que j'avais vu, par exemple, sur les établissements accueillant des personnes handicapées, que l'on n'avait pas de choses prévues sur Figeac. Je trouve ça dommage par exemple. »

M. LANDREIN : « nous, nous allons continuer à dire la même chose que depuis quelques mois maintenant. Effectivement, on trouve que l'idée de travailler avec l'association ScénOgraph sur les festivals et autres est très intéressante. On ne comprend toujours pas pourquoi le Grand Figeac ne participe pas plus. Même si j'ai entendu les arguments la dernière fois de Mme LACIPIÈRE. Pourquoi le Grand-Figeac ne participe pas financièrement en nous allégeant quelque peu de la charge de 133 000 € ? »

Monsieur le Maire : « On ne va pas répondre à la place du Grand-Figeac parce que ce n'est pas le lieu, simplement rappeler un peu l'histoire en indiquant qu'au départ, quand il y avait le festival de théâtre, il va y avoir 20 ans cette année, le Grand-Figeac n'était pas partie prenante parce que c'était une action ville et d'ailleurs, l'Astrolabe n'existait pas. Il n'y avait que le centre culturel qui était sous forme associative et donc on était pas du tout partenaire de l'association ScénOgraph. C'est parce qu'à un moment la question s'est posée que l'on s'est alors rattaché pour une prestation au départ et davantage maintenant, puisque les habitudes de travail permettent de mieux travailler, on est entré dans une collaboration plus étroite avec ScénOgraph qui d'ailleurs ne s'appelait pas ainsi mais CNPTTM, puisque c'était au départ le Festival de Saint-Céré et le Théâtre lyrique. Ils ont développé cette prestation puisque c'était le souhait de l'époque et le résultat des discussions que l'on a eues avec eux. Il se trouve que maintenant, lors du renouvellement de cette convention, des choses qui ne figuraient pas sur notre demande ont été introduites, notamment la place laissée à la création parce qu'elles existaient déjà sur le théâtre lyrique. Mais on a demandé la reprise sur le théâtre pour que l'on ne soit pas simplement un organisme qui rejoue des pièces de théâtre qui ont déjà été toutes jouées dans la même forme dans d'autres endroits, mais qui soit vraiment un effort de création. Ensuite, la DRAC a demandé qu'il y ait une double casquette avec la diffusion en milieu rural par rapport à l'action, ce qui rejoint un peu la question de Mme GONTIER. Cela va aussi conditionner les choix des spectacles puisqu'il y en a eu une année où il n'y avait quasiment pas de spectacles pour les jeunes. Il n'y avait que des spectacles pour adultes. Effectivement, nous, on a fait cette demande. Je précise enfin que je ne prendrai pas part au vote étant président par intérim. Pourquoi l'intérim ? C'est simplement parce que les statuts prévoient que le président doit être issu de la société civile et qu'aujourd'hui, pour cause d'élections, il manque des gens au conseil d'administration et nous allons donc attendre le renouvellement à la Région et la désignation de ses représentants pour reconstituer un conseil d'administration. Je ne serai pas candidat à ma succession et ce sera quelqu'un venu de la société civile qui reprendra le siège comme c'était le cas avant la démission du président Alain Juillet. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention portant reconnaissance de l'Association ScénOgraph en tant que scène conventionnée pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention pluriannuelle à conclure avec l'État, la Région Occitanie, le Département du Lot, les communes de Figeac et Saint-Céré, les communautés de communes GRAND-FIGEAC et CAUVALDOR et l'Association ScénOgraph telle qu'annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

FESTIVAL DE THÉÂTRE DE FIGEAC ÉDITION 2021 – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « ScénOgraph »

Notre Conseil Municipal est appelé chaque année à approuver la convention cadre régissant les relations entre l'association « Centre National de Production de Théâtre et Théâtre Musical » devenue Association « ScénOgraph », la communauté de communes Grand-Figeac et notre commune relative à l'organisation du Festival de Théâtre de Figeac.

Je vous propose d'approuver cette convention cadre à conclure pour l'édition 2021 de ce festival qui se déroulera du 23 juillet au 3 août prochains.

Comme pour les années précédentes, l'association assurera l'organisation du Festival et les responsabilités qui s'y rattachent (artistiques, administratives et financières). Le Grand-Figeac mettra à disposition ses services et équipements culturels et notre commune apportera son soutien financier à l'association sous forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 133 000 €.

Je vous propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention cadre régissant les relations entre l'Association « ScénOgraph », la commune de Figeac et la communauté de communes Grand-Figeac dans le cadre de l'organisation de l'édition 2021 du Festival de Théâtre de Figeac,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE FIGEAC ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND-FIGEAC

Dans le cadre de ses compétences culturelles, le Grand-Figeac intervient avec ses services dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma et de la lecture publique.

La Ville de Figeac, pour sa part, intervient dans les domaines du Patrimoine, du Musée Champollion-Les Écritures du Monde et développe des projets culturels spécifiques.

Afin de développer une synergie, les deux collectivités ont mutualisé une Direction des Affaires Culturelles par la conclusion d'une convention de mise à disposition partielle du Directeur des Affaires Culturelles du Grand-Figeac à la Ville de Figeac.

Dans cette même logique, et compte tenu des partenariats développés entre les deux collectivités, un projet de convention cadre de partenariat a été élaborée pour l'année 2021 avec pour objectifs :

- ✓ de réunir dans un même document les projets réalisés en partenariat, véritable programme d'actions culturelles conjointes
- ✓ de donner, ce faisant, une meilleure lisibilité à la politique culturelle menée en partenariat et aux rôles et engagements de chacun.

Je vous propose de délibérer sur la convention cadre de partenariat à conclure avec le Grand-Figeac pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention cadre de partenariat culturel 2021 à conclure avec la communauté de communes Grand-Figeac,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

PATRIMOINE - CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT OCCITANIE – CONCLUSION D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DYNAMIQUE « MÉTIERS D'ART »

Les métiers d'art constituent un levier important de développement économique, touristique et culturel et leur animation peut constituer un atout majeur pour le rayonnement d'une ville historique. Les

savoir-faire mis en œuvre par les artisans, la qualité des réalisations de tels professionnels, leur ancrage territorial et leur lien, souvent, avec des techniques anciennes, portent une incontestable image de qualité et d'excellence qui peut contribuer à enrichir l'image culturelle et touristique de notre ville et d'en favoriser le dynamisme économique et commercial.

Forts de notre expérience et du succès de deux salons régionaux des métiers d'art à Figeac en 2015 et 2020, je vous propose de poursuivre et de développer cette dynamique dans les années à venir, en relation avec les professionnels locaux des métiers d'art et les instances officielles qui les mobilisent. Un tel axe de travail nous permettrait de faire de l'excellence des métiers d'art un atout patrimonial, touristique et économique pour notre ville et pourrait notamment se concrétiser par une candidature de Figeac au label « Ville et Métiers d'Art ».

Dans cette perspective, je vous propose d'établir un partenariat pluriannuel avec la chambre de métiers et de l'artisanat régional Occitanie – antenne du Lot, selon les termes de la convention qui vous est présentée en annexe. Cette collaboration entre la Ville et l'organisation consulaire des professionnels de l'artisanat d'art nourrirait l'animation et l'accompagnement des professionnels déjà présents sur le terrain, fédèreraient les compétences et les réseaux des deux partenaires et favoriserait le rayonnement de nos actions à l'échelle régionale.

Dès l'été 2021, cette collaboration pourrait se concrétiser par l'expérimentation d'une boutique éphémère dédiée aux métiers d'art. Établie en centre historique, elle permettrait à des artisans d'art de présenter au public leurs réalisations et de manifester le souhait de la Ville de Figeac de faire des métiers d'art l'un des axes de sa dynamique culturelle, touristique et économique. Cette boutique-test établie avec le partenariat de la chambre de métiers serait la première étape d'une démarche de valorisation appelée à se déployer dans les années à venir en s'appuyant sur une dynamique partagée avec les artisans d'art de la ville et du territoire.

Pour accompagner notre commune dans l'atteinte de ces objectifs, la Chambre des Métiers s'engage à mobilier l'ensemble de ses services ainsi qu'un chargé de mission dédié au projet.

Notre commune s'engagerait, pour sa part, à participer au financement des moyens ainsi déployés par la Chambre des Métiers par une contribution financière de 16 000 € acquittée en 4 versements intervenant en septembre 2021, avril 2022, septembre 2022 et avril 2023 respectivement.

Je vous propose d'en délibérer.

Mme LACIPIÈRE : « Nous avons eu, vous vous en souvenez, comme expérience le succès de deux salons régionaux des métiers d'art qui se sont déroulés à Figeac en 2015 et en 2020 et à la suite du deuxième salon, celui de 2020 donc, lorsque nous en avons fait le bilan avec les partenaires, dont le président de la Chambre des Métiers, nous avons pensé qu'il était nécessaire de poursuivre et de développer cette dynamique dans les années à venir, sans attendre le prochain salon qui aurait eu lieu dans quelques années. Cet axe de travail pourrait nous permettre, à terme, de concrétiser une candidature de Figeac au label Ville et Métiers d'Art. Mais pour ce faire, il faut montrer patte blanche et donner à voir à nos partenaires que non seulement nous sommes intéressés par la question, mais nous mettons en place une structure pour favoriser l'implantation d'artisans des métiers d'art sur notre ville et le lien avec les consommateurs, qu'ils soient touristes ou qu'ils soient de Figeac. L'idée, dès l'été 2021, est que cette collaboration se concrétise par l'expérimentation d'une boutique éphémère dédiée aux métiers d'art. Cette boutique serait établie en centre historique, rue Séguier, dans notre propriété (ancien bar Le Kheops), et elle permettrait à des artisans d'art de montrer au public leurs réalisations et de manifester le souhait de la ville de Figeac de faire des métiers d'art l'un des axes de sa dynamique culturelle, touristique et économique. Cette boutique test serait établie avec le partenariat de la Chambre des Métiers qui a un véritable savoir-faire, notamment en terme commercial parce que c'est un métier que de savoir vendre, et serait la première étape d'une démarche de valorisation appelée à se déployer dans les années à venir en s'appuyant sur une dynamique partagée avec les artisans d'art de la ville et du territoire. Alors, peut-être, je pourrais juste apporter une petite précision qui est celle que nous avons tenu informé les artisans qui tiennent boutique à Figeac. Nous les avons rencontrés il y a une dizaine de jours pour leur faire part de ce projet. Ils étaient très intéressés parce que cela ne leur enlèvera rien bien sûr, mais ça leur apportera au contraire une cohérence de plus. Ils nous ont demandé, et nous le rendrons possible, qu'il y ait dans Figeac un circuit des artisans d'art qui intègre toutes les boutiques déjà installées, comme il y a un circuit des clés. L'Office de tourisme est partenaire évident de ce projet parce qu'ils sont souvent sollicités par des personnes qui viennent demander où ils peuvent trouver des boutiques d'artisanat d'art. L'équipe de l'Office de Tourisme a proposé qu'il y ait dans l'office de tourisme une vitrine d'objets qui renvoie à cette boutique éphémère qui serait donc rue Séguier. Pour accompagner notre

commune dans l'atteinte de ses objectifs, la Chambre des Métiers s'engage à mobiliser l'ensemble de ses services ainsi qu'un chargé de mission dédié au projet. »

M. LANDREIN : « une question concernant le coût. Pas celui des 16 000 €. Par contre, la convention s'arrête en 2023. Est-ce que les coûts qui sont exprimés ici sont des coûts de création du projet ? Ou est-ce que c'est quelque chose de récurrent, c'est à dire au-delà de 2023 ? On sera amené à continuer à payer ces sommes ? »

Mme LACIPIÈRE : « il s'agit d'abord de 2023, mais surtout d'avoir le temps devant nous pour voir si cette proposition correspond à une véritable attente des consommateurs puisque qui dit boutique dit acheteurs de produits. Donc, on pense qu'au bout de trois ans, cette boutique qui est pour l'instant éphémère pourrait effectivement se rendre pérenne et que nous aurions moins besoin ou plus du tout besoin à ce moment-là de la Chambre des Métiers qui nous aide à démarrer l'opération en mettant en place un logiciel de vente et de comptabilité, etc. Je vous précise aussi, puisque votre question pourrait le sous-entendre, que la boutique sera tenue par des artisans d'art qui seront sélectionnés, à raison de six jours dans l'été chacun et que chacun versera une cotisation d'une trentaine d'euros qui ne serait pas très importante, mais qui leur permettrait de s'engager dans ce projet. »

M. LANDREIN : « je ne peux être que favorable à ce projet puisque c'est quelque chose que j'ai évoqué dans un temps passé et je trouve que l'idée d'avoir un circuit des artisans d'art est une excellente idée et avoir quelque chose qui permette effectivement aux gens de pouvoir cheminer sur autre chose que le chemin des clés qui est déjà très bien et une très bonne idée. »

M. JANOT : « lors du Salon des métiers et de l'artisanat de 2007, il y avait deux ou trois artisans qui avaient fait une œuvre autour de l'aéronautique en pierres sèches. Ils avaient bâti un moteur d'avion, puis une hélice en bois dessus. Je trouve que c'était quelque chose que l'on aurait pu garder à Figeac. »

Mme LACIPIÈRE : « Eh bien nous l'avons gardée et conservée. Cette œuvre trouvera sa place dans l'entrée du nouveau siège du Grand Figeac lorsque le bâtiment sera rénové. Nous avons pensé que cette thématique intéressait l'ensemble du territoire. »

M. JANOT : « elle reflète bien notre ville et l'activité de notre territoire entre la ville et la campagne. Elle sera financée par la commune ou par le Grand-Figeac ? »

Monsieur le Maire : « l'idée est que le concepteur soit indemnisé bien sûr aussi bien pour les matériaux que pour le temps passé. C'est le Grand-Figeac, puisqu'il s'agit de son siège, qui financera cette œuvre. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention à conclure avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Occitanie pour la dynamisation et la mise en valeur des métiers d'art à Figeac,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires au règlement de la contribution financière à honorer en 2021 sont inscrits au budget primitif.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

SYDED DU LOT - PROGRAMME D'INTERVENTIONS 2021 : ASSISTANCE TECHNIQUE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LE TRAITEMENT DES BOUES - ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT - CONNAISSANCE ET ASSISTANCE À LA GESTION DES EAUX NATURELLES

Dans le cadre de son adhésion au SYDED pour la compétence « Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de stations d'épuration », un programme annuel sur les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, dont la station d'épuration de 17 500 Équivalent Habitants (EH) est établi.

Le SYDED propose également chaque année, une assistance pour la surveillance de la qualité bactériologique du Célé afin de repérer les éventuels déversements d'eaux usées non traitées et apprécier l'efficacité des travaux menés par la collectivité.

Depuis 2017, une assistance à la gestion des eaux naturelles sur le Plan d'Eau du Surgié vis-à-vis des Cyanobactéries est aussi mise en place.

Ce document détaille les interventions prévisionnelles du SYDED de façon mutualisée au bénéfice de la commune en tant que gestionnaire du Service Public de l'Assainissement Collectif (SPAC) et

propriétaire du Plan d'eau du Surgié.

Pour l'année 2021, le programme proposé se décline de la manière suivante :

ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LE TRAITEMENT DES BOUES

Le rôle du SYDED est défini autour de 4 axes :

Assistance technique à l'exploitation des ouvrages d'assainissement:

- Suivi du fonctionnement épuratoire des ouvrages grâce au suivi réglementaire des prélèvements, analyses, relevés et mesures et production d'une synthèse annuelle
- Aide à la mise en œuvre de l'auto surveillance réglementaire (Arrêté du 21 juillet 2015)
- Organisation de cycles de formation avec le CNFPT
- Recherche de micropolluants

Traitement des boues de station de traitement des eaux usées

- Exercice de la compétence « Producteur de boues » pour la collectivité
- Recrutement et gestion des prestataires assurant l'évacuation des boues
- Suivi quantitatif et qualitatif de la production de boues selon la réglementation
- Rédaction des documents réglementaires justifiant la traçabilité de l'élimination des boues
- Gestion des relations avec les différents partenaires

Assistance technique à la gestion du service public d'assainissement collectif

- Support administratif, technique, juridique et financier pour la gestion du SPAC
- Conseil sur l'optimisation du montant de l'Aide à la Performance Epuratoire (APE) versée par l'Agence de l'Eau
- Aide à la rédaction des arrêtés de déversement d'eaux usées non domestiques
- Aide à la production du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Assistance à projet

A la demande de la collectivité, le SYDED pourra réaliser des études ou des interventions spécifiques en lien avec le domaine de l'assainissement collectif.

Toutes les analyses nécessaires sont réalisées par le Laboratoire Départemental d'analyses du Lot.

Les modalités financières pour la mise en œuvre de ce programme sont les suivantes :

Assistance Technique à la Gestion du service et à l'exploitation des ouvrages		Coût unitaire € HT	Montant HT
Assistance technique de base	Station de 17500 EH	1€/EH capacité temps sec et 0,50€/EH au-delà de 10 000 EH	13 750,00 €
Forfait auto-surveillance en fonction du nombre de stations d'épuration	10 000 à 29 999 EH	4 000,00 €	4 000,00 €
Recherche de micropolluants			2 850,00 €
TOTAL 2021			20 600,00 €
<i>Total 2020</i>			<i>20 600,00 €</i>

Traitement des boues d'épuration		Coût unitaire € HT	Montant HT
Compostage de boues pâteuses	700 tonnes	89,00	62 300,00 €
TOTAL 2021			62 300,00 €
<i>Total 2020 (600 tonnes à 80,80 €/t)</i>			<i>48 480,00 €</i>

Le montant prévisionnel 2021 pour l'**Assistance à l'assainissement collectif et le traitement des boues** calculé par application des tarifs votés par délibération du Comité syndical du 21 janvier 2021 est de **82 900,00 € HT** pour la commune de Figeac.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT

L'opération d'Assistance technique pour la surveillance par temps sec de la qualité bactériologique du Célé en amont et en aval de Figeac permet de doter la collectivité d'un système d'alerte en cas de

dysfonctionnement sur la collecte durant la période des usages liés aux loisirs aquatiques sur le Célé.

Surveillance Qualité du Célé		Coût unitaire € HT	Montant HT
Prélèvements d'eaux, 2 fois /semaine, du 1 ^{er} juin au 30 septembre par temps sec	3,5 jours	500,00	1 750,00 €
Organisation des mesures, valorisation et restitutions des données	2 jours	500,00	1 000,00 €
Analyses bactériologiques	5.83 jours	363,00	2 116,29 €
TOTAL 2021			4 866,29 €
<i>Total 2020</i>			<i>4 786,43 €</i>

Le montant prévisionnel 2021 pour l'**Assistance technique des opérations d'assainissement** calculé par application des tarifs votés par délibération du Comité syndical du 21 janvier 2021 est de **4 866,29 € HT** pour la commune de Figeac.

CONNAISSANCE ET ASSISTANCE À LA GESTION DES EAUX NATURELLES

Le plan d'eau du Surgié, lieu de pratique de loisirs aquatiques comme le canoé-kayak ou la pêche en été, a connu depuis 2014 des développements de cyanobactéries qui ont conduit la collectivité à mettre en place une information de la population sur ce sujet. Compte tenu de la vulnérabilité de ce site où se pratiquent des usages sensibles et même si la baignade y est interdite, il convient de mettre en place un suivi de la qualité des eaux et de la prolifération de ces microorganismes.

Le rôle du SYDED est le suivant :

- mutualisation des coûts de prélèvements,
- des tests de terrain pour l'aspect global : température de l'eau, oxygène dissous, pH, conductivité ainsi que le relevé des observations visuelles,
- des tests spécifiques aux cyanobactéries : taux de chlorophylle et de cyanobactéries mesurés avec une sonde in situ. Dès lors qu'une concentration en cyanobactéries jugée « critique » sera ainsi déterminée, un prélèvement et une analyse en laboratoire (identification avec dénombrement des cyanobactéries et quantification du potentiel de toxicité) seront déclenchés
- information de la collectivité dès qu'un résultat anormal est mesuré avec proposition d'actions à mettre en œuvre si des usages sont impactés même potentiellement,

Les modalités financières pour la mise en œuvre de ce programme sont les suivantes :

	Coût unitaire € HT	Nombre	Montant HT
Déterminations analytiques et gestion des données			
- des tests de terrain pour l'aspect global (du 16/06 au 21/09)	500,00 €	2,5	1 250,00 €
- des tests spécifiques aux cyanobactéries (au nombre de 15 du 16/06 au 21/09), 1 suivi équivaut à 0.245j – Publics-Labo	363,00 €	3.68	1 335,84 €
- Analyses toxines microcystine et anatoxine-a (si >100 000 cell/ml) Laboratoire 31	229,05 €	15	3 435,75 €
- Interprétation des données et information de la collectivité en cas de développement	500,00 €	1	500,00 €
TOTAL 2021			6 521,59 €
<i>Total 2020</i>			<i>6 421,00 €</i>

Financement			
Mutualisation avec les autres réseaux	(pour mémoire)		-1 750,00 €

Ville de Figeac 2021 (maximum) Ville de Figeac 2020 : 4 671,00 € HT			4 771,59 €
TOTAL 2021			4 771,59 €

Le montant prévisionnel 2021 pour **la connaissance et l'assistance à la gestion des eaux naturelles** calculé par application des tarifs votés par délibération du Comité syndical du 21 janvier 2021 est de **4 771,59 € HT** pour la commune de Figeac.

Pour les 3 opérations, la participation financière de la collectivité s'élève à 92 537,88 € HT en 2021 (78 537 € HT pour l'année 2020).

M. BROUQUI : « j'avais remarqué cette augmentation au niveau du traitement des boues. Lorsque nous avons fait la visite de la station, nous en avons parlé mais je trouve que 10% d'un coup cela fait quand même beaucoup. Sauf erreur, il y avait une histoire de réglementation. Pouvez-vous m'éclairer sur cette partie technique ? »

M. SOTO : « oui, il s'agit de la prestation de la station qui traite les composts et qui se trouve dans l'Aveyron. Ces boues pâteuses sont transportées et compostées suite à des analyses concernant des métaux lourds. Elles ne partent pas comme cela. Ils en font du terreau. Avant, elles étaient liquides et répandues. Cela posait de gros problèmes aux agriculteurs pour des raisons de label bio ou de label de qualité ainsi qu'aux riverains pour les cours d'eau ou les sources. »

M. LANDREIN : « Il y a deux questions dont celle que vient de poser M. BROUQUI. La seconde concerne 600 tonnes de boues en 2020 et 700 en 2021. Comment expliquer cette évolution ? »

M. SOTO : « les services ont ré-évaluer ce tonnage. Bien sûr, si nous en produisons moins, ce sera soustrait. »

M. LANDREIN : « il n'y a pas d'élément particulier pour expliquer ces 13 ou 14% de plus ? C'est quand même conséquent pour une ville qui n'a pas plus d'habitants. »

M. SOTO : « ce sont les services techniques qui ont évalué à 700 tonnes mais je n'en sais pas plus. »

Monsieur le Maire : « il s'agit d'une estimation mais l'on accueille également les boues des particuliers lorsqu'ils font vidanger leur fosse et les curages de nos propres réseaux d'égouts. Je pense qu'ils ont estimé qu'ils étaient un peu juste avec 600 tonnes et en ont ajouté 100 de plus. Mais comme on l'a expliqué, il s'agit d'une estimation et l'on peut tout à fait en produire moins. Par contre, j'attire votre attention sur le fait que si, par malheur, et c'est déjà arrivé, les analyses montraient ces boues contenaient notamment du cadmium, on ne pourrait pas les composter et à ce moment-là, il faudrait les déshydrater pour réduire le volume et les porter en décharge de classe spécifique. Et là, le coût de la déshydratation et la mise en décharge, rien à voir, car là, c'est de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers d'euros. »

M. SOTO : « ou les amener à l'incinération, ce qui est très cher »

Mme GONTIER : « je sais que je ne suis pas tout à fait dans le sujet mais nous avons parlé de la qualité de l'eau et l'on sait tous qu'il y a eu un souci avec les métalochlores récemment au niveau de la station et donc je voulais savoir où on en était de ce problème. »

M. SOTO : « c'est une étude qui a été prise en charge par le syndicat mixte Célé Lot Médian. Il va y avoir des études de cultures avec les agriculteurs concernés. Ça concerne tout un large périmètre en Midi-Pyrénées et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. L'ARS est concernée, puisque c'est elle qui contrôle la qualité des eaux. Et donc, c'est une affaire qui suit son cours en sachant que si l'on pouvait interdire, normalement en fin d'année, ce type d'intrant chimique au niveau des terrains mis à l'exploitation en céréales, ce serait la meilleure des choses et on arriverait peut être à apurer ce problème au fil du temps en sachant que ce sont des produits à rémanence et qu'ils ont mis un certain temps pour se retrouver dans les eaux du Célé avec des infimes quantités dans l'eau du robinet. Traitement qui va s'en suivre avec le charbon actif. Disons qu'ils vont pouvoir filtrer ces eaux et rendre l'eau dans les perspectives d'analyses conformes. »

Mme GONTIER : « oui, parce que si j'ai bien compris, on avait une espèce de dérogation jusqu'à la fin du mois de juin pour se mettre en conformité au niveau des seuils et donc cela supposait des achats supplémentaires sur la station pour pouvoir se conformer à ce qui était demandé. Cela a-t-il été décidé et ces achats supplémentaires ont-ils été faits ? »

Monsieur le Maire : « pour être précis, nous n'avons pas de dérogation. Simplement ce que l'on a prévu, c'est effectivement, lorsque l'on a voté le budget, d'augmenter la somme qui était consacrée à l'achat de charbon actif parce que le filtre va s'encrasser plus vite car il faudra capter tous ces résidus. Maintenant, on sait donc que l'on va devoir changer prématurément le charbon actif parce que sinon il ne filtrera plus. Si vous regardez les publics, il y a une carte des parcelles, nous en avons partout. Moi, je croyais au départ que c'était entre Bagnac et Figeac. Et bien non. Il y en a partout dans le Cantal, y compris dans des endroits où il n'y a pas beaucoup de cultures de céréales, il y a ces produits qui sont utilisés comme désherbants sélectifs. Le résultat, c'est que, comme le dit M. SOTO, les sols sont imbibés et l'arrêt des traitements met pas mal de temps pour que cela disparaisse. C'est

un peu le problème de beaucoup de molécules que l'on découvre aujourd'hui. On en parle moins maintenant, mais on est capable, dans les eaux d'égouts, de savoir si la population est plus ou moins atteinte par le Covid19. Donc, vous vous doutez que l'on trouve maintenant de plus en plus de molécules, sauf qu'autrefois, on ne les cherchait pas parce que l'on trouve que ce que l'on cherche et que maintenant, plus on recherche certains types de molécules, plus on les trouve. Tout cela pose un problème global parce que l'on s'aperçoit que sur un bassin versant comme le nôtre, cela peut remonter très loin puisque ce qui se passe en amont de Maurs nous concerne finalement puisque nous nous situons plus bas. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du programme 2021 des interventions du SYDED dans le cadre de l'assistance technique à l'assainissement collectif et traitement des boues, l'accompagnement technique des opérations d'assainissement et la connaissance et l'assistance à la gestion des eaux naturelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit programme tel qu'annexé à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs concernés.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE PATRIMOINE AU GRAND-FIGEAC - RENOUELEMENT

Depuis 2016, la Ville de Figeac et le Grand-Figeac collaborent pour la labellisation, puis la mise en œuvre, du Pays d'art et d'histoire Grand-Figeac, Vallées du Lot et du Célé. Cette collaboration, qui a permis le 1^{er} septembre 2018 la signature tripartite de la convention Pays d'art et d'histoire entre l'État, la Ville de Figeac et le Grand-Figeac, est encadrée juridiquement par une convention de mise à disposition du service municipal du Patrimoine à la communauté de communes conclue le 28 juin 2015 pour la durée de la phase de labellisation de l'EPCI au titre du dispositif national « Pays d'Art et d'Histoire », renouvelée en 2018 pour couvrir la phase de « préfiguration » de ce dispositif.

Il vous est proposé cette fois la conclusion d'une nouvelle convention de mise à disposition de notre service Patrimoine pour accompagner la communauté de communes Grand-Figeac dans la phase « animation » du Pays d'Art et d'Histoire. En contrepartie des missions d'ingénierie et de programmation menées par notre service pour le compte de l'EPCI, celui-ci renforce les moyens du service communal par l'adjonction d'un chargé de mission à temps plein intégré dans ce service.

Je vous propose d'approuver les termes de la nouvelle convention à conclure avec le Grand-Figeac dans ce cadre.

Monsieur le Maire : « Je précise que cela faisait partie des conditions pour étendre le label Ville d'art et d'histoire à la communauté de communes pour obtenir le label Pays d'art et d'histoire. Je remercie le service du Patrimoine parce qu'effectivement, ils ont étendu leur rayon d'action. Chaque fois que l'on a besoin d'eux, on les trouve, ils répondent présent et ils arrivent à le gérer. Donc, merci pour leur travail. »

M. LANDREIN : « juste une précision. Si j'ai bien compris la fameuse ligne comptable « Pays d'art et d'histoire, salariés 50 000 € » du Grand Figeac, c'est la personne qui est « rebasculée » dans les services de Figeac ? J'avais posé cette question en conseil communautaire et je n'avais pas eu une réponse très claire puisque j'avais posé la question de savoir à quoi correspondaient les 50 000 € de frais de personnel sur le Pays d'art et d'histoire. Je m'étais contenté de la réponse qui m'avait été faite, mais j'avais cru comprendre au regard de la convention que c'était cela. »

Monsieur le Maire : « Mais vous avez bien compris, c'est à dire que nous avons au départ deux personnes. Le Grand Figeac a recruté une troisième personne. C'est ce poste dont vous parlez (la chargée de mission Patrimoine du Grand Figeac). De fait, les trois personnes, et je pense que cela devrait aller dans le sens que vous défendez, travaillent ensemble dans les locaux de la ville de Figeac parce qu'il n'y a pas de locaux pour les accueillir au Grand-Figeac. C'est plus cohérent que d'en avoir un seul au Grand Figeac. Ils arrivent à faire un pool du 3 mais qui est mutualisé à l'ensemble du Grand-Figeac. Deux d'entre-eux relèvent toujours des postes que nous avons ouverts et une personne qui relève des postes du Grand-Figeac. »

Mme LACIPIÈRE : « les trois personnes travaillent sous la coordination de Benjamin PHILIP, que ce soit pour la Ville de Figeac ou pour le Grand-Figeac. La personne qui a été recrutée travaille dans les

locaux de la commune pour une partie de son temps sur des sujets purement figeacois et pour d'autres pour le Grand Figeac, comme par exemple, en ce moment, elle a deux gros dossiers en charge Marcilhac-sur-Célé et celui du site mémorial de Gabaudet qui prend de l'ampleur. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VU les II et III de l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de service avec la communauté de communes du Grand-Figeac pour l'animation du « Pays d'art et d'histoire Grand-Figeac, Vallées du Lot et du Célé ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS – DÉSIGNATION DES MEMBRES

L'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que celles-ci peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public. L'article L1411-5 de ce même code instaure une commission spécifique dénommée « commission de délégation de services publics » dont le rôle, d'une part, est de procéder à l'analyse des dossiers de candidatures et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre avant que le Conseil Municipal soit saisi du choix du délégataire et, d'autre part, de donner un avis sur les projets d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5%.

En application de l'article L1411-5 du C.G.C.T., cette commission, présidée de droit par le maire, est composée de 5 membres titulaires et autant de suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de votes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Pour votre information, compte tenu de la composition du Conseil Municipal et du mode de scrutin, les listes représentées sont arithmétiquement susceptibles de disposer du nombre de sièges de titulaires suivants et autant de suppléants :

- Liste Figeac Ensemble : 4 sièges
- Liste Figeac Autrement : 1 siège
- Liste Vivre Figeac : 0 siège
- Liste Figeac Demain : 0 siège

L'article D1411-5 du C.G.C.T. dispose que le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par le Conseil Municipal dans le cadre d'une délibération spécifique.

Par délibération en date du 6 avril 2021, l'assemblée communale a décidé que les listes des candidats à la commission de délégation de services publics devront être déposées auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture de la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de cette commission.

Monsieur le Maire : « je vous remercie d'avoir facilité la tâche. Il y avait plusieurs solutions : soit on déposait 4 listes soit on n'en déposait qu'une, ce qui reviendrait au même mais qui nous évitait tout de même un peu de travail réglementaire. Nous allons vous distribuer la liste unique et un bulletin blanc pour ceux qui ne veulent pas voter la liste. À l'appel de votre nom vous viendrez déposer votre bulletin dans l'urne. »

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, procède à l'élection des membres de la commission de délégation de services publics.

Déroulement du scrutin :

Monsieur le Maire constate le dépôt de 1 liste :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du scrutin :

- ✓ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- ✓ Nombre de votants.....29
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls (art L 66 du code électoral).....3
- ✓ Nombre de suffrages exprimés.....26

ONT ÉTÉ ÉLUS membres de la commission de délégation de service public :

Titulaires

- Guillaume BALDY
- Monique LARROQUE
- Étienne LEMAIRE
- Antoine SOTO
- Philippe BROUQUI

Suppléants

- Marie-Claire LUCIANI
- Marta LUIS
- Pascal BRU
- Hélène LACIPIÈRE
- Arnaud LAFRAGETTE

SPL AREC OCCITANIE – MODIFICATION DES STATUTS

La SPL AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE (SPL AREC OCCITANIE) comporte à ce jour 49 actionnaires, la Région étant à ce jour majoritaire au capital de ladite société à hauteur de 98,84 %.

Outil stratégique ayant vocation à mener, sur l'ensemble du territoire de la Région Occitanie, des actions dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie pour le compte exclusif de ses actionnaires et dans le cadre des compétences qui leurs sont attribuées par la loi, les collectivités et groupements de collectivités territoriales suivants ont fait part de leur souhait de prendre des participations au capital de la Société.

Le Conseil d'Administration de la SPL AREC OCCITANIE, en date du 24 novembre 2020 a agréé l'acquisition d'actions par les cinq collectivités et groupements de collectivités suivants :

- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (11) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 7 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Commune de Plaisance-du-Touch (31) auprès de la commune de Gavarnie-Gèdre,
- 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Commune de Fleurance (32) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Commune de Bessières (31) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Communauté de communes du Piémont Cévenol (30) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,

au travers de cessions d'actions de la part de ses actionnaires actuels.

Le Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie, en date du 26 mars 2021, a agréé l'acquisition d'actions par les dix collectivités et groupements de collectivités suivants :

- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (09) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,

- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne (32) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (31) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (32) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe (81) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Département du Lot (46) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la commune de Saint-Bauzille-de-Montmel (34) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Parc Naturel régional Corbières-Fenouillèdes (11-66) auprès du Conseil Régional d'Occitanie.
- 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la commune d'Auterive (31) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par SYDEL Pays Coeur d'Hérault (34) auprès du Conseil Régional d'Occitanie.

au travers de cessions d'actions de la part de ses actionnaires actuels.

Il est précisé qu'à compter de la réalisation des formalités légales, lesdites collectivités disposeront ainsi du droit de siéger aux Assemblées Générales de la SPL AREC OCCITANIE en tant qu'actionnaires, à l'Assemblée Spéciale, ainsi qu'au Conseil d'Administration en tant que censeurs. L'évolution de la répartition de l'actionnariat de la SPL AREC OCCITANIE suppose de modifier l'annexe 1 des statuts de la société.

Compte tenu du contexte exposé ci-avant, le 26 mars dernier, le Conseil d'administration de la SPL AREC OCCITANIE, a approuvé le rapport qui sera présenté à la prochaine Assemblée Générale Mixte, détaillant la modification statutaire envisagée afin de faire modifier la répartition du capital entre ses différents actionnaires suite aux cessions d'actions intervenues.

En application du deuxième alinéa de l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

« À peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, d'un groupement ou d'un établissement public de santé, d'un établissement public social ou médico-social ou d'un groupement de coopération sanitaire sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'État et soumise au contrôle de légalité dans les conditions prévues aux articles L. 2131-2, L. 3131-2, L. 4141-2, L. 5211-3, L. 5421-2 et L. 5721-4. ».

Je vous propose d'approuver la modification de l'annexe 1 des statuts de la SPL AREC Occitanie relative à la répartition du capital social entre ses actionnaires et d'autoriser Monsieur Guillaume BALDY, représentant de notre commune, à voter, lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte de la société qui se tiendra avant le 30 juin prochain en faveur de la modification de l'annexe 1 des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de l'annexe 1 des statuts de la SPL AREC OCCITANIE relative à la répartition de son capital social entre ses actionnaires,

AUTORISE Monsieur Guillaume BALDY à voter, lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte de la société qui devra se tenir avant le 30 juin 2021, en faveur de la modification de l'annexe 1 de ses statuts telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX – BILAN D'ACTIVITÉS 2020

À titre informatif, je porte à votre connaissance le rapport d'activités 2020 des Services Techniques

municipaux.

Il s'agit d'un premier exercice, qui sera élargi à l'ensemble des services, et qui a pour objectif de mettre en valeur quantitativement et qualitativement, le travail accompli sur une année pour l'entretien et l'aménagement de la ville et assurer le bon fonctionnement des services aux usagers.

Ce rapport a également une vertu pédagogique en mettant en exergue les dizaines de métiers, parmi les plus divers, exercés au sein de nos services techniques et dissimulés derrière l'expression commune d' « agents municipaux ».

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance de ce rapport.

M. BRU : « nous pouvons vous présenter ce rapport qui est une première pour la ville de Figeac même s'il ne concerne aujourd'hui que les services techniques municipaux. Je veux replacer ce rapport dans un contexte plus large. Depuis que j'ai pris mes fonctions l'an dernier et que je travaille assez assidument avec les services techniques, j'ai acquis la conviction que nos concitoyens méconnaissaient l'action de nos services. Et d'ailleurs, vous avez pu, au travers des visites des services que nous avons organisées il y a deux mois, vous en rendre compte par vous-même. J'ai fait deux propositions aux services techniques lors d'une réunion hebdomadaire. C'était de faire un petit film sur chacun des services pour que chaque concitoyen puisse connaître l'exactitude, les horaires et l'amplitude du travail de chaque service. Un premier film est sorti qui est celui de la propreté que vous avez tous vu et qui vous a été communiqué. Et la deuxième, c'était d'établir un rapport d'activités qui serait rendu public et je dois dire que les services ont accepté assez facilement ces deux idées. Je remercie ici les services techniques dont les chefs de services ainsi que le Directeur des services techniques pour le travail accompli pour l'élaboration de ce rapport d'activités. Il est incomplet mais il s'agit d'un premier essai, donc il faut le prendre comme modèle. Il sera certainement plus complet l'année prochaine grâce à un logiciel de gestion des activités dont vous avez voté l'acquisition lors du dernier vote du budget. Il sera certainement plus complet puisqu'il a vocation à englober l'ensemble des services de la mairie. J'ajoute qu'il sera mis en ligne sur le site Internet de la Ville, expurgé des noms des agents municipaux. Ce rapport n'appelle pas de vote, mais peut appeler des questions. »

M. LANDREIN : « je voulais juste dire effectivement que lors de la visite, personnellement, j'ai appris beaucoup de choses. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de commenter sur Facebook le fait que j'avais trouvé aussi un personnel communal vraiment motivé, compétent. Non pas que je pensais qu'il n'était pas motivé et pas compétent, mais je n'avais pas nécessairement, sur un certain nombre de sujets, eu l'occasion de discuter avec eux et de voir un petit peu, y compris sur le plan pédagogique, et franchement c'était très instructif. J'ai, je pense, trouvé effectivement des gens intéressés par ce qu'ils faisaient dans leur grande majorité. C'est vraiment un vrai plus. J'aimerais malgré tout, mais je ne souhaite pas nécessairement que l'on en débattenne ce soir, qu'à un moment ou un autre, on établisse des discussions au sein du conseil sur la stratégie espaces verts. Lors de la visite, des serres municipales, j'ai pu constater de la part de la chef de service une vraie conviction que je ne partage pas complètement. Mais cela ne veut pas dire pour autant que sa conviction est mauvaise, ce n'est pas cela que je veux dire. Je pense que sur ce sujet-là, c'est pour cela que je ne veux pas que l'on en débattenne ce soir, mais je pense que c'est un sujet sur lequel j'aimerais bien qu'on aie un vrai discours, un vrai débat. Quelle est la stratégie espaces verts ? où veut-on amener ? où veut-on aller ? Je prends l'exemple de l'escalier du calvaire. Il y a des choses que je ne comprends pas en termes de plantations. J'aimerais savoir d'où vient la stratégie, si stratégie il y a, comment elle est et comment elle est appliquée. Je ne veux pas nécessairement débattre ce soir. »

Monsieur le Maire : « si vous ne voulez pas que l'on en débattenne, on en débattenne pas, mais vous me rappellerez à votre souvenir quant aux éléments de réponse. »

M. JANOT : « je voudrais juste féliciter les services de leur excellent travail sur la ville de Figeac et je voudrais aussi préciser que les films ont bien été appréciés. C'est quelque chose à renouveler. Peut-être deux sujets de réflexion aux services techniques et aux élus : les espaces verts qui, à mon sens, dans le domaine de l'environnement, doivent être mieux réfléchis, mieux travaillés dans le cadre du réchauffement climatique. Et une réflexion aussi sur les trottoirs de la ville. Les trottoirs deviennent de plus en plus difficiles d'accès et voire même à certains endroits, rétrécis. J'aimerais que l'on puisse travailler sur ces deux points sur les années à venir. Merci encore aux travaux réalisés. »

Monsieur le Maire : « cela mérite débat et surtout, cela mérite d'avoir les techniciens en face de nous pour nourrir le débat. On fait un focus sur les services techniques mais il y a aussi les services administratifs. Je vous remercie pour ce qui a été dit. Je pense que c'est motivant pour le personnel. C'est dommage que cela fasse deux ans que l'on ne peut pas en parler lors des vœux ou en public, parce qu'effectivement, c'est aussi l'occasion d'échanger avec les agents. Il y a aussi les services administratifs qui préparent justement tout le travail pratico pratique fait par les services techniques et qui veillent aussi à l'application, même si elle est parfois mal comprise, de la réglementation et de la sécurité car c'est aussi un point très important. J'en profite aussi pour les associer à ce travail. »

M. RENAUD : « oui, je voulais juste dire deux mots par rapport à ce rapport que j'ai trouvé très intéressant, très structuré, mais je n'avais pas pu assister aux visites en raison de contraintes professionnelles incontournables. Mais je le regrette et j'essaierai quand même la prochaine fois de pouvoir y participer. »

Le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport d'activité 2020 des Services Techniques de la Ville de Figeac.

AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE L'HÔPITAL – AVENANT AU MARCHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE

Pendant la réalisation du chantier d'aménagement du Parvis de l'hôpital des sujétions particulières sont apparues.

Par décision en date du 19 Avril 2021, Monsieur le Maire avait autorisé un avenant n° 1 au marché de travaux, pour un montant de 4 000 € H.T. (4 800 € T.T.C.) à la suite de la découverte de la présence d'un tronçon en amiante situé sous le bâtiment à démolir (ancien locaux de l'OIS). Le nouveau montant du marché était porté ainsi à la somme de 258 628.60 € H.T. (310 354.32 € T.T.C.).

Les modifications induites par un second avenant à conclure portent sur les points suivants :

- Caniveaux grilles florales : ces caniveaux fonte de marque Dechaumont ont un visuel plus esthétique que ceux prévus au CCTP. Leur remplacement permet de valoriser le parvis. De plus, ceux-ci possèdent une capacité hydraulique supérieure.
- Dépose haies et bordures : ces travaux sont nécessités par le mauvais état végétal de la haie en prolongement du parvis, les bordures de type P1 ne peuvent pas être maintenues lors de l'arrachage de haies.
- Tampon de remplissage : il s'agit de remplacer un tampon fonte existant avec le même matériau (béton désactivé).
- Modification parking médecins : demande du centre hospitalier afin de recréer un parking dédié aux médecins. Ce parking aura un nombre de places identiques à celui du parking consultant.

Le montant des plus-values est estimé à la somme de 15 578.00 € H.T. (soit 18 693,60 € T.T.C.) conformément aux détails dressés par l'entreprise EIFFAGE Route Grand-Sud, annexés à la présente délibération.

Le montant du marché de base doit donc être modifié comme suit :

Marché de base H.T.	254 628.60 €
Avenant n° 1 en plus-value	4 000.00 €
<u>Avenant n° 2 en plus-value</u>	<u>15 578.00 €</u>
Nouveau montant du marché H.T.	274 206.60 €
T.V.A. 20 %	54 841.32 €
MONTANT T.T.C.	329 047.92 €

Le pourcentage d'écart introduit par les avenants : 7.69 %

Monsieur le Maire est autorisé, par délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020, à conclure les avenants aux marchés inférieurs aux seuils européens lorsque les crédits sont inscrits au budget. En l'occurrence, les crédits inscrits à l'opération budgétaire d'équipement n°44 « Parvis de l'hôpital » ne sont pas suffisants pour couvrir les dépenses supplémentaires.

Je vous propose d'affecter à cette opération les crédits économisés sur les travaux de reprise de la terrasse du restaurant du Domaine du Surgié, soit 25 000 €.

Je vous précise que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 mai a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant n°2.

M. LANDREIN : « comme vous l'avez compris depuis un an, nous sommes et resterons, mais vous l'êtes aussi je le pense, attentifs aux dépenses. Alors là il y a un dépassement mais on va être logique avec nous-mêmes. Lorsque nous nous sommes présentés, nous avons considéré que tout ce qui était en dessous de 10% en termes de dépassement paraissait tout à fait acceptable. Donc, vous êtes en

dessous. On peut comprendre aussi et on n'est pas complètement bornés, contrairement à ce que certains peuvent croire, on est capable d'entendre et de comprendre qu'à un moment, on a une haie qui n'est pas en bon état et plutôt que de la laisser en mauvais état, si on doit rajouter quelques centaines d'euros ou quelques milliers d'euros pour la refaire, cela peut avoir du sens quand même. On est des opposants, mais on est des opposants qui savent quand même réfléchir un minimum. »

M. LANDES : « Je vous remercie. J'avoue que j'arrive du privé où j'étais à la tête d'une entreprise. J'étais habitué à travailler avec des personnes et j'ai retrouvé au niveau de la commune le même type de contact, c'est à dire que l'on partage sur les chantiers, on échange et on s'aperçoit qu'il y a des évolutions à faire. C'est vrai que l'on essaie de gérer en bon père de famille et rendre quelque chose qui soit de qualité à la sortie, et cela fait partie des choix que l'on doit faire sur le chantier. Donc il nous paraît opportun d'échanger avec les services techniques et de faire des travaux concomitants par rapport à ce qui était prévu au départ pour ne pas avoir à revenir sur le chantier. Cela a été le cas pour ce chantier où nous avons fait passer une conduite qui est en prévision d'un éventuel chauffage urbain. Cela permettra de ne pas avoir à toucher l'esplanade le jour où ce chauffage sera mis en place. »

M. LANDREIN : « je dois quitter la séance du conseil municipal mais je ne veux pas partir sans vous faire le commentaire suivant : mon collègue Philippe BROUQUI a fait le calcul mais je ne sais pas à quel pourcentage. Nous n'avons voté aucune délibération CONTRE. Je crois que nous ne sommes abstenus qu'une seule fois sur un sujet qui, il me semble, nous avons le droit puisque nous ne sommes pas élus dans votre majorité et que nous pouvons avoir un avis différent. Cela fait le deuxième conseil municipal où nous sommes caractérisés d'opposants systématiques. Je ne peux pas accepter cette notion de systématique. Je crois que nous avons, que ce soit ici ou dans d'autres instances, déjà démontré que lorsque la proposition qui nous était faite est en phase avec à la fois ce que nous pensions et ce que pensaient les habitants, nous avons été capables de voter POUR et d'avoir débattu. Je pense que la démocratie est nécessaire. Si demain matin, quelqu'un ici souhaite qu'il n'y ait plus de débat, il n'y en aura plus parce que nous ne viendrons plus, en tous cas, moi, je ne viendrai plus et je vous le dis, c'est la dernière fois que je supporterai d'être caractérisé d'opposant systématique. Ce n'est pas ma nature. J'ai le droit d'avoir un avis contraire et tant que je serai accepté dans cette salle et quand j'aurai un avis contraire, je l'exprimerai. »

Monsieur le Maire : « alors il n'y a aucun souci à cela. Je ne peux qu'être d'accord avec vous. C'est l'essence même de la démocratie que d'exprimer les avis et surtout s'ils sont contraires. Lorsque l'on est tous d'accord, en général, on n'exprime pas d'avis. Ou alors c'est redondant et un peu monotone. Simplement, ce que je vous fais remarquer, c'est qu'il y a un règlement intérieur que l'on a tous voté et qui stipule que c'est le maire qui assure la police de l'assemblée. Donc, soit je coupe le micro d'emblée dès que le ton monte un peu et l'on va me dire que c'est de la censure, soit je laisse le débat partir un peu et avec le risque de dérapage. Donc, je suis désolé mais chacun sait, et c'est le principe aussi du débat contradictoire, même si, à la fin, on peut être d'accord que de s'échauffer, c'est un peu la nature humaine. Malheureusement, je constate que par les temps qui courent, c'est une chose largement partagée et non seulement dans cette salle, vous qui parcourez beaucoup plus que moi les réseaux sociaux. Vous voyez aux commentaires peu amènes que les uns et les autres écrivent au bas de certaines nouvelles que tout le monde s'échauffe très vite. Moi, je ne peux que faire un appel au calme et vous rejoindre dans l'idée qu'il faut que l'on se respecte. Et c'est le principe de la démocratie de se respecter. C'est bien pour cela que souvent je suis interpellé et que l'on me dit « oui, vous avez laissé dire ceci ou cela ». Je laisse dire des choses sur lesquelles je ne suis pas d'accord et même des choses que je combats parce que c'est l'essence même que de pouvoir laisser les gens dire leur avis et s'exprimer. La limite de l'exercice est effectivement l'attaque personnelle et à ce titre, avec l'expérience que j'ai, je peux vous dire que malheureusement, cela se dégrade au fil des années et que, par contre, c'est la seule chose que j'admets très mal. Autant j'admets le débat d'idées, autant le débat de personnes n'a pas sa place. Je pensais avoir été clair pour tout le monde et vous demande donc à toutes et à tous de respecter le principe qui est le fait de dire que l'on n'est pas d'accord avec la proposition de monsieur ou madame X, que l'on trouve qu'elle est inappropriée, mais je ne suis pas favorable à la distribution à la gauloise comme dans Astérix, des invectives qui ne font pas avancer le débat. Je pense que l'on n'est pas plus crédible si l'on monte dans les tours. Je vous dirai aussi qu'il y a un principe de physique qui est l'action et la réaction et que, effectivement, je peux comprendre aussi que certains s'échauffent. Pour ma part, cela me coûte peut-être moins que certains autres car j'ai une capacité de résilience et de résistance qui fait qu'il en faut beaucoup pour arriver à m'échauffer. Bon, ce n'est pas donné à tout le monde et je peux comprendre que certains montent plus vite dans les tours dès qu'on les chatouille un peu. Ce que je peux vous dire en réponse, c'est que je veillerai à ce que vous ne soyez pas l'objet d'attaques personnelles. Après, je vous le dis, la limite est de savoir quand j'arrête le débat. Et pour être équitable, parce que sinon j'ai l'air de prendre parti, je suis obligé de couper le micro à tout le monde. Ce que j'ai fait. À présent, nous continuons sur les dossiers suivants. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE de modifier le budget principal comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

23 -2315- 0044 Parvis de l'hôpital	+ 25 000 €
23 -2313- imputation 000084 terrasse restaurant du Surgié	- 25 000 €

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CRÉATION D'UN POSTE CHARGÉ DE MISSION CULTUREL « EUREKA ! CHAMPOLLION 2022 »

A l'occasion de la célébration du bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion, le Conseil Municipal par délibération en date du 6 avril 2021, a approuvé le programme d'actions partenarial et territorial « Recherche, découverte et développement », programme d'actions, associant culture, tourisme, économie, et éducation.

Afin de mener à bien cette manifestation et de renforcer le service des Musées à cet effet, je vous propose la création d'un poste de chargé de missions pour une durée maximum de 16 mois.

Ce poste sera financé dans le projet global avec le soutien de L'Europe, de l'État, de la Région Occitanie, du Département du Lot et du Mécénat.

Je vous propose d'en délibérer.

Monsieur le Maire : « vous avez compris ici qu'il s'agit d'une opportunité. Certes, d'un côté, on ne l'a pas choisie du fait que les anniversaires tombent quand ils tombent. Mais d'un autre côté, il ne faut pas laisser passer cette opportunité. C'est également quelque chose que l'on prépare car on savait que cela allait tomber. L'association « Les Amis du Musée » s'y préparait aussi car déjà, lors du 1^{er} confinement, la présidente était venue me voir pour me dire que toute la communauté des égyptologues visait cette date. Maintenant, il faut transformer l'essai et que l'on se donne les moyens pour ce soit un bel évènement car on nous attend d'un point de vue international. Ce n'est pas une galéjade car c'est quelque chose qui va marquer. Autant y associer un maximum de gens. Je trouve que l'idée de ne pas simplement en faire un évènement centré sur la découverte des hiéroglyphes, mais bien un évènement sur l'innovation, l'imagination, la découverte dans une ville comme la nôtre, cela a du sens, avec justement tout ce que l'on a comme ressources intellectuelles, que cela soit dans l'industrie, dans la culture ou dans le patrimoine. C'est également l'idée de ratisser plus large que les hiéroglyphes, même si chacun sait que c'est ce qui fascine. Moi, je suis étonné que depuis des décennies, quand on parle de la pierre de Rosette, de la découverte des hiéroglyphes, du déchiffrement des hiéroglyphes, on soit toujours dans un émerveillement et dans une soif de regarder et de voir ça de plus près. »

M. BROUQUI : « Je confirme ce que Monsieur le Maire vient de dire. Je voulais connaître les critères ou tout du moins la qualification qu'il fallait pour ce poste de chargé de missions. Est-ce que cela se situe sur un plan technique ? Quelle est le profil de la personne recherchée en fait ? »

Mme LACIPIÈRE : « je vais vous répondre. Il s'agit donc du recrutement d'un chargé de missions pour le service du musée sur la base d'un emploi contractuel de catégorie B à temps complet pour 16 mois. C'est la compétence que nous attendons et pas tant au niveau scientifique. Pour cela, nous avons vraiment dans l'équipe du musée ce qu'il nous faut, mais l'on cherche plutôt un organisateur ou une organisatrice, un logisticien, quelqu'un qui va aider à monter les dossiers et aussi qui va mettre en cohérence toutes les demandes que nous allons avoir et que nous espérons avoir de la part des écoles, etc....qui vont vouloir bien sûr participer. Donc, il nous faut un chef d'orchestre, mais plus logisticien de la culture bien sûr que scientifique et quelqu'un qui va savoir rassembler tout cela et surtout ne s'occuper que de cela parce que dans les équipes que nous avons et qui participent très activement, je peux vous dire que l'on réunit tous les mois de belles propositions et l'on fournit beaucoup de travail. Mais ce sont des collaborateurs qui, en même temps, travaillent sur leur sujet, c'est à dire à l'Astrolabe et font également tourner le Service du Patrimoine. Donc, il nous faut quelqu'un qui, pendant 16 mois, ne s'occupera que de cela. »

Monsieur le Maire : « je le dis d'emblée parce qu'effectivement, on a vu une fiche de poste qui répond à cela et on va regarder car je crains que, parce que l'on essaie d'être économe, on n'ait peut-être pas les moyens de recruter la personne tout à fait adéquate. Mais cela, on va le regarder : soit il faudra augmenter le salaire, réduire un peu de quelques mois, soit trouver une autre solution. »

Mme LACIPIÈRE : « Nous avons relancé suite à un premier appel à candidatures où nous n'avions

*pas trouvé notre bonheur. Là, on me dit que certaines candidatures sont de meilleur niveau. »
M. LANDES : « il semble que le jury soit programmé pour fin juin »*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VU l'article 3 - II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, autorisant le recrutement d'agent contractuel pour un contrat de projet,

AUTORISE le recrutement d'un chargé de mission pour le service des Musées sur la base d'un emploi contractuel de catégorie B à temps complet pour une durée de 16 mois, rémunéré au maximum par référence à l'indice majoré 416.

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : « concernant le dossier du barrage du Surgié, C'est un dossier où l'on avance avec des étapes bien précises. Tout d'abord, il y a de multiples partenaires. Les services de l'État d'abord, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, le Département, l'ARS. Donc, il faut répondre aux questions de tout le monde. Et c'est bien pour cela qu'il y a des études supplémentaires qui ont été faites. Certains d'entre vous s'étaient émus en disant cela va déjà augmenter la note avant même qu'on ait commencé. Alors effectivement, les études, elles y sont. Aujourd'hui, la commune est engagée au niveau d'une trentaine de milliers d'euros supplémentaires. Par contre, les discussions que j'ai avec le Syndicat Mixte Célé Lot Médián, et je suis bien placé pour voir comment se passe le budget, me laisse penser, et je prends des précautions oratoires, que l'on n'est pas dans le dépassement. Si c'était le cas, cela serait de l'ordre de 30 000 € mais l'on va essayer de récupérer ces sommes là pour pouvoir rester dans l'enveloppe. Au niveau pratique pratique, c'est qu'il y a eu une commission MAPA qui a choisi un bureau d'études qui va faire des sondages. Comme nous sommes habitués de parler de beaucoup de sondages, puisque dans ce domaine, et j'ai bien tiré la sonnette d'alarme puisque l'on est à proximité de la station de pompage, cela allait être compliqué. Donc, aujourd'hui, on a retenu un bureau d'étude qui va faire des études géophysiques qui consiste à regarder par transmission des ondes à travers le sol pour savoir à peu près quelle est la nature du matériau mais cela est théorique et donc on ne peut pas garantir. On va le réaliser tous les deux mètres, mais on ne peut le faire qu'à partir du bord de la route. On ne va pas descendre en barque pour descendre voir ce qu'il y a dans l'eau. Donc, on le fait tous les deux mètres le long de la D722. Il y a un certain nombre de carottages qui vont être faits, mais là aussi, on ne peut les faire que depuis le bord de la route ou de l'autre côté de la rambarde mais là où l'on peut descendre et il n'y en aura donc pas beaucoup. J'ai demandé en option qu'il puisse y en avoir d'autres parce que, notamment là où l'on ancrera, si on le choisit, la passerelle, il ne faudra pas que l'on ait les mêmes soucis que pour la station de pompage. J'ai demandé que l'on incorpore dans les propositions des entreprises des devis supplémentaires car si l'on doit descendre pour faire des carottages à 12 mètres 15 mètres, sans trouver une base dure, que l'on puisse dire « vous y revenez, vous nous refaites un carottage à 18 mètres pour que l'on sache où est le sol dur dessous ». Ensuite, concernant la prise d'eau, effectivement, on a eu une discussion vendredi avec le bureau d'études qui est chargé d'étudier les conditions dans lesquelles on pourrait aménager et/ou modifier la prise d'eau. Il y a plusieurs scénarii dont aucun n'est privilégié aujourd'hui, qui sont : on creuse un peu plus, on met la pompe plus bas, on met un système un peu mobile, un peu comme on voit dans les ports avec un tuyau qui baisse et qui monte en fonction du niveau de l'eau ou alors on va chercher un peu plus loin s'il y a un trou d'eau naturel avec des inconvénients partout, c'est à dire descendre plus bas et si l'on se retrouve trop près du fond, aspirer les feuilles ou de l'air comme c'est fait aujourd'hui quand il n'y a pas assez d'eau, mais l'on risque d'aspirer la vase ce qui ne sera pas forcément mieux pour les pompes. Donc, le bureau d'études étudie plusieurs scénarios et peut être même qu'il proposera que pour sécuriser on ait deux systèmes. J'ai posé la question puisque dans un scénario, on met des pompes immergées, je me suis dit oui mais après, s'il faut aller les récupérer parce qu'elles sont en panne on va faire comment ? Est-ce qu'elles sont accessibles en surface ou en les remontant avec un treuil cela peut aller ou est-ce qu'il faut aller les chercher au fond à l'intérieur d'un tube ? J'ai demandé aussi que l'on ait un œil particulier sur la maintenance et que ce ne soit pas simplement nous proposer une solution, mais nous dire comment est réalisée la maintenance du système. Si c'est très compliqué, si pendant les crues, la moitié du matériel part au fil de l'eau ou si, au contraire, en période de sécheresse, ça va se retrouver noyé au milieu de la vase, cela ne va pas le faire. Donc voilà, ils travaillent là-dessus et je vous tiendrai au courant de la suite. Parallèlement, y a un diagnostic faune et flore qui est fait parce qu'effectivement, on ne va pas trouver la même faune et la flore en été et en hiver. Il est obligatoire de pouvoir faire un état des lieux et éventuellement de dire quelles sont les espèces qui sont à protéger. Il y a également une étude bathymétrique qui a été faite sur le profil de la rivière. M. SOTO disait se

baigner dans sa jeunesse dans les trous d'eau mais ils n'en ont pas trouvé tant que cela, parce qu'en fait, ça bouge à chaque crue. Du coup, on se pose aussi la question qui va être étudiée de savoir quels sont les sédiments qui risquent d'être mobilisés quand on aura plus de barrage. Concernant les arbres et sur les diagnostics, je remercie M. Calmettes qui m'a fait une belle note. Il avait travaillé aussi sur la précédente, mais là, il l'a fait pour vous donner des précisions sur nos arbres puisque l'on en a parlé en aparté, c'est un sujet qui intéresse tout le monde. Nous avons collaboré avec la société ARBONOT et nous avons un inventaire extrêmement précis de nos arbres. Nous avons 2 455 arbres plantés sur l'espace public et des zones boisées dont certaines sont à protéger. On en a 17 : Nayrac, La Déganie, Lafarrayrie..... 7 linéaires boisés le long des axes de circulation principaux. Chaque arbre a une fiche d'identité qui comporte sa localisation, l'essence, le diamètre, la hauteur, l'état sanitaire, le stade de développement, l'environnement et les interventions récentes que l'on a fait dessus. Donc, cela veut dire que lorsqu'un riverain nous dit « cet arbre, vous ne l'avez pas taillé depuis des années au-dessus de ma propriété », les services techniques peuvent savoir de quel arbre il s'agit quand on leur donne l'adresse, puisqu'il y a les coordonnées GPS de l'arbre et l'ensemble est intégré au système d'information géographique communal. On sait où passent les réseaux d'eau, d'assainissement, l'éclairage public, la voirie, on sait tout cela par rapport à ces arbres. Il y a un plan de gestion pluriannuel qui inclut les prestations suivantes : diagnostics visuel et sonore. C'est quoi ? La résonance c'est comme les études géophysiques pour savoir si l'arbre est creux. On étudie la résonance à travers le tronc d'arbre. L'intervention de l'expert arboricole, analyse de chaque arbre, gestion des préconisations de gestion (taille, élagage, enlèvement, suivi). Pour mémoire, nous avons sauvé un arbre dans les jardins de la mairie que nous avons raccourci en pensant qu'il résisterait mieux à la tempête. Mais on sait qu'il est creux, et donc à un moment il faudra bien l'abattre. On nous dit « vous abattait un arbre, c'est dommage » oui, mais il y a toujours une raison. Et lorsqu'il y a une tempête, on s'aperçoit que l'on a bien fait. L'élaboration et la rédaction d'un guide de gestion du patrimoine arboré sur cinq ans : là aussi, ce n'est pas du coup par coup. L'élaboration de l'unité de gestion de fixation, objectif de gestion avec un chronogramme financier pour savoir combien cela nous coûte chaque année. Bilan et lissage des coûts selon les contraintes de gestion budgétaire. En plus de tout cela, il y a un petit paragraphe sur l'arbre en expliquant que l'arbre en ville présente de nombreux bienfaits et quelques désagréments. L'organisme vivant arbre ne peut pas être réduit à une simple expression ornementale. C'est pour cela que comme il est vivant, parfois, il faut le rabattre ou il faut le laisser pousser. Il a un rôle écologique et environnemental dans la biodiversité parce qu'il héberge des tas d'oiseaux et d'insectes. Les premiers se nourrissant des seconds, il y a confort thermique, réduction des îlots de chaleur. Moi, je dirais qu'il y a aussi un confort acoustique parce que là où il y a des arbres, cela réduit aussi le bruit et améliore la qualité de l'air, pas simplement la production d'oxygène. L'arbre stocke du carbone et capte certains polluants atmosphériques. Ils ont des contraintes : ça perd des feuilles, pas tous, mais quand même beaucoup. J'ai remarqué que même en été, avec les coups de chaud comme ça, il y a des feuilles qui tombent. Il peut y avoir des fruits. C'est pour cela que l'on plante moins de marronniers. Parce que les marronniers de l'avenue Joseph Loubet, c'est toujours un problème. Il y a des allergènes. Il y a des gens qui sont allergiques. Mais ces effets sont surmontables et peuvent être diminués pour rendre la cohabitation possible. La place de l'arbre en ville a évolué. L'essentiel est d'avoir une vision à long terme pour gérer efficacement et durablement notre parc arboré. Et donc, c'est même pour cela qu'avant de planter un arbre, cela répond aux questions majeures. Chaque plantation se réfléchit en fonction de l'esthétique, de l'entretien, de la cohabitation de son environnement et les contraintes climatiques. Dernier point : cela concerne les animations de cet été. Mme LACIPIÈRE vous rendra compte du programme car elle n'a pas besoin de notes car elle connaît cela par cœur. Mais l'idée, c'était quand même la reprise des activités culturelles. C'est l'occasion effectivement de valoriser tous les rendez-vous estivaux de Figeac dans tous les sens. C'est à dire que quand je dis dans tous les sens, c'est nous. On valorise les actions de certains acteurs culturels et pas que ce que l'on fait et on leur demande à eux, en contrepartie, de valoriser aussi l'ensemble des autres partenaires. Mais je donne la parole à Mme LACIPIÈRE : « deux mots peut être, moi je dirais richesse et cohérence. Ce programme de cet été est une belle coordination des services de la ville et de l'Astrolabe et, bien sûr, du service du Patrimoine et de l'Office de tourisme. Je rajoute bien sûr une belle collaboration entre le service de communication de la Ville de Figeac et l'Office de tourisme, puisque l'idée, c'est donc de rassembler toutes les offres culturelles de cet été sous une bannière « Figeac Le Festin ». Et donc, nous travaillons en ce moment à rassembler toutes ces offres via le service communication de la Ville, de les transmettre à l'office de tourisme qui, tous les jours, nourrissent ce programme et se produit tous les jours de l'été parce qu'il y aura forcément des changements d'horaires, de choses qui vont se rajouter. Ce sera un spectacle vivant. L'ouverture de la saison, c'est le 7 juillet. Pour les courageux 7 juillet, à 7 heures 07, il y aura une belle visite de Figeac, le matin, lorsque Figeac se réveille à 7 heures 07, animée par le Service du Patrimoine et par Didier BUFFAROT, et on comptera les courageux. L'ouverture officielle de la saison c'est donc le 7 au soir dans la cour de l'ancien collège. Cet été, il y aura la trilogie céleste, avec Derrière le Hublot les 9, 10 et 11 juin où l'on pourra voir en même temps à Figeac la Terre, Mars et la Lune. Il y aura deux expositions au Musée au service du

Patrimoine par le service du Patrimoine. L'exposition « Charles Boyer de Figeac à New York », et en même temps « Festival Charles Boyer » avec deux films inédits. Il y aura la boutique des artisans d'art, et ce qui était jusqu'à maintenant les mardis de l'été et qui va s'appeler « Les Mardis du festin ». Il y aura le festival de théâtre à cheval sur juillet et août qui sera précédé par deux soirées de cinéma en plein air le 19 et le 20 juillet. On pourra voir à Figeac le « Molière de Mnouchkine » en deux soirées. Le 14 juillet bien sûr un feu d'artifice. Les Entretiens de Figeac le 24 juillet dans les jardins de la mairie ainsi que plusieurs marchés gourmands. Une nouveauté aussi : le 9 août au Surgié une séance de cinéma sous les étoiles. Également la visite de Figeac en canoë depuis le Célé et plein d'autres choses. Ce n'est vraiment qu'une mise en bouche. Mais actuellement, plusieurs propositions viennent nourrir le festin et je ne peux pas vous en dire plus ce soir mais c'était plus pour vous donner une vision globale. Il y a également le « Festival des Cordes ». Si je ne le disais pas, on m'en voudrait ! »

M. SOTO : « quel est le thème des rencontres cette année ? »

Mme LACIPIÈRE : « on ne le connaît pas encore mais nous espérons bien convaincre que l'année prochaine le thème soit en rapport avec Euréka ». »

Monsieur le Maire : « Merci Mme LACIPIÈRE. Nous aborderons de nouveaux points sur le prochain conseil municipal en attendant de pouvoir bénéficier de ces belles animations. Sur ce, je clôture la séance et vous souhaite une bonne soirée. »

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Décisions du mois de mars 2021

- Conclusion d'un avenant au lot n°1 de l'accord-cadre relatif aux vêtements de travail et équipements de protection individuelle pour les agents de la commune avec la société CEVENOLE DEPROTECTION – 31400 TOULOUSE pour l'incrustation de sérigraphie avec logo de la ville sur les vêtements concernés (3,29 € prix unitaire) et la commande casques/écrans de protection pour la tête (24,02 € prix unitaire).

Décisions du mois d'avril 2021

- Conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre relatif aux études et projets des liaisons cyclables prioritaires avec la société SETI - 31676 LABÈGE pour un montant de 22 320 € T.T.C.
- Conclusion d'avenants aux lots 2, 6 et 11 au marché public de travaux concernant la modernisation du Village Vacances « Les Oustalous » Domaine du Surgié avec les entreprises suivantes :
 - Avenant 1 au lot n°11 (équipement mobilier) : moins-value d'un montant de 348,06 € avec la société AB Concept
 - Avenant 2 au lot n°2 (démolition G/O) : plus-value d'un montant de 5 365,79 € avec l'entreprise VERMANDE
 - Avenant 2 au lot n°6 (menuiseries intérieures et extérieures) : plus-value d'un montant de 5 134,74 € avec l'entreprise JAUZAC
- Conclusion d'un accord-cadre de travaux relatif aux travaux courants d'eau potable et d'assainissement (interventions sur réseaux et branchements assainissement) avec l'entreprise COLAS SAS – 12850 ONET LE CHÂTEAU pour un montant de 210 000 €.
- Conclusion d'un avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'aménagement du parvis du bâtiment médecine du centre hospitalier d'une plus-value d'un montant de 4 000 € H.T. dû à la dépose d'un tronçon amianté découvert sous le bâtiment à démolir avec la société EIFFAGE – 46090 MAXOU.
- Fixation du tarif des objets suivants à la boutique du Musée :
 - « Sacré Lotois » : l'affiche 40X60 : 18€ - les cartes postales : 2€
 - « Rhita Créations » : les bagues : 45€ - les bracelets : 35€
 - nouveau livre « Histoire des Nombres » collection « Que sais-je ? » : 9€
- Sollicitation de l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour le financement du projet de renouvellement de la conduite de refoulement de la gare à hauteur de 348 800 € pour un coût du projet de 829 551,95 €.

Décisions du mois de mai

- Sollicitation de l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour participer au financement du programme de restauration des archives municipales à hauteur de 1 500 € pour un coût de 4 800,48 €.
- Conclusion d'un avenant n°2 au marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un bassin d'orage et refonte de collecteurs d'eaux usées et pluviales concernant une moins-value de 12 894,90 € H.T.
- Conclusion d'un marché public de travaux relatif à la réhabilitation des locaux de l'école Chapou pour l'accueil périscolaire avec les entreprises suivantes :
 - Lot 1 démolition – maçonnerie : Entreprise MARQUES – 46100 FIGEAC pour un montant de 16 419€ T.T.C.
 - Lot 2 électricité : société EIFFAGE – 46100 CAMBES pour un montant de 5 630,64€ T.T.C.
 - Lot 3 revêtements de sols : société LAURIAC – 12300 DECAZEVILLE pour un montant de 6 064,92€ T.T.C.
 - Lot 4 peinture – faux plafonds : société ALLIANCE 360 – 46100 FIGEAC pour un montant de 30 865,56€ T.T.C.
- Conclusion d'un accord-cadre de fourniture pour l'acquisition de matériel électrique / service Bâtiments avec la société REXEL – 46100 FIGEAC pour un montant annuel maximum de 70 000 € H.T. sur une période initiale d'un an renouvelable 2 fois.
- Sollicitation de l'aide de l'Europe au titre des fonds européens (LEADER) pour le financement des aménagements de qualification et valorisation du Domaine Touristique du Surgié à hauteur de 100 000 € pour un coût du projet de 1 654 971,61 €.

Concessions nouvelles accordées dans le cimetière communal

- Concession n°3084 de 4,86 m² pour une durée de 50 ans et pour un montant de 533,63€ T.T.C.
- Concession n°3086 de 4,86 m² pour une durée de 50 ans et pour un montant de 533,63€ T.T.C.
- Concession n°3087 de 2,97 m² pour une durée de 50 ans et pour un montant de 328,39€ T.T.C.
- Concession n°3088 de 2,97 m² pour une durée de 30 ans et pour un montant de 197,06€ T.T.C.
- Concession n°3089 de 2,97 m² pour une durée de 50 ans et pour un montant de 328,39€ T.T.C.
- Concession n°3090 de 1 m² pour une durée de 50 ans et pour un montant de 110,57€ T.T.C.
- Concession n°3092 de 2,19 m² pour une durée de 50 ans et pour un montant de 329,54€ T.T.C.
- Concession n°3093 de 2,97 m² pour une durée de 50 ans et pour un montant de 328,39€ T.T.C.

Renouvellement de concessions dans le cimetière communal

- Concession n°1632/3085 de 2,5 m² pour une durée de 30 ans et pour un montant de 164,73€ T.T.C.
- Concession n°2189/3091 de 2,75 m² pour une durée de 30 ans et pour un montant de 182,46€ T.T.C.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,



Hélène LACIPIÈRE